



L'Insulaire Français

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL

Feuille d'Annonces Légales

TRIX DE L'ABONNEMENT... Prix d'insertion...

où l'amour du pays et de la liberté suffit pour donner des droits à la gloire. Mon espoir, un instant égaré...

— Vous vous trompez, dit d'un accent lent et pénétré M^{re} de C... qui, les regards fixés sur le jeune homme...

— Que Dieu le veuille ainsi, dit le jeune officier. Et prenant un anneau qu'il avait au doigt, il le passa à celui de la femme qui ne devait lui appartenir qu'aux demeures inconnues de la vie future.

à une honteuse faiblesse. Le malheureux avait perdu la faculté de voir et d'entendre, il était tombé dans une sorte d'abattement stupide et muet.

— Quand il fallut nous séparer, je sentis mes jambes fléchir sous mon corps; elle s'en aperçut. — Du courage, me dit-elle, songez que pour moi la mort s'est faite belle et bienfaisante; elle ne vient point à moi chargée de voiles funèbres, mais couronnée de roses.

— Le lendemain, j'étais en face de l'ennemi. Ainsi se termina cette rencontre pleine de douleurs et de larmes qui me révéla, pour la première fois, combien d'infortunes peuvent en même temps fondre sur les têtes qui paraissent en être les plus exemptes et les mériter le moins.

France et à l'étranger, la réputation dont ils jouissent est fondée sur leur puissance efficace et sur les approbations des professeurs de la faculté de médecine, et des médecins de tous les hôpitaux de médecine qui leur ont reconnu une supériorité manifeste sur tous les autres pectoraux.

RHUMES

Depuis longtemps l'usage de la PATE et du SIROP de NAFÉ est populaire en France et à l'étranger.

AVIS

Les personnes atteintes de MAUX D'ESTOMAC ou de GASTRITES, celles auxquelles l'usage du café ou du chocolat ne peut convenir, trouveront dans le RACHORT DES ARABES de Delangrenier, le déjeuner le plus agréable et le plus salubre.

MODES

M^{re} COURRAND, marchande de modes arrivant de Paris, offre ses services aux personnes qui voudront bien l'honorer.



Le bateau à vapeur la Letizia, partira de Bastia pour Ajaccio le 4 février prochain à 6 heures du soir.

PORT DE BASTIA

ARRIVÉES

LIVOURNE, 24 janvier, brick-goëlette Conception, de 40 tx, c. Marini, blé.

DÉPARTS

MARSEILLE, 24 janvier, paquebot Napoléon, de 120 chev. c. Blanc, lieutenant de vaisseau, dépêches et passagers.

Le Gérant, N. TARTAROLI

CE JOURNAL

PARAIT

TOUS LES JEUDIS.

On s'abonne à Bastia au bureau du Journal, rue des Jovettes.

A Paris, à l'Office-Correspondance de LÉJOLLY et C^o, place de la Bourse, N° 8, où l'on reçoit les Annonces.

Bastia

Si l'opposition obéissait à des principes nettement déterminés, si elle avait un but qu'elle pût ouvertement avouer, nous concevions sa force, sa grandeur et même la possibilité de ses succès.

Cela tient à deux causes. D'abord à ce que l'opposition, d'accord pour détruire, est divisée lorsqu'il s'agit d'élever, et nous comprenons à merveille que le succès de l'opposition, alors que celle-ci serait fort embarrassée de présenter un programme quelconque qui pût satisfaire ses coteries principales.

De cette absence de principes il résulte que dans la pratique, les notions les plus simples du gouvernement représentatif s'obscurcissent et s'altèrent et qu'on n'a plus de moyen exact de reconnaître la vérité, si on voulait se laisser aller aux idées de l'opposition.

Il est un autre principe qui a également à souffrir de la part de l'opposition, c'est celui qui a fixé ce qui la constitue. Rien d'élastique pour les docteurs de l'opposition comme ce principe.

la majorité soit quelquefois faible numériquement parlant, mais cette faiblesse relative ne fait pas cependant que la minorité ne soit pas minorité: si l'opposition condamne tel cabinet parce qu'il n'a pour le soutenir qu'une de ces majorités, elle devrait se condamner bien plus énergiquement elle-même, si elle avait de l'impartialité, puisque non seulement elle n'a pas de ces majorités dont elle plaisante avec tant de laisser aller, mais qu'elle a contre elle une minorité bien évidemment constituée.

Qu'arrive-t-il aujourd'hui encore, par exemple relativement à la question de Taïti? L'opposition blâme énergiquement la solution de cette affaire, sans tenir compte des concessions réciproques accordées, sans vouloir reconnaître que le ministère a sauvé les principes qu'on semblait vouloir contester de l'autre côté de la Manche.

Eh bien! nous le disons, ce sont là des faits fâcheux. Car, si ces hommes disparaissent, les traditions subsistent et c'est ainsi qu'on affaiblit l'admirable instrument du gouvernement représentatif et qu'on donne à ses adversaires des espérances, de la confiance. A cela il n'y a aucun profit pour le pays.

On entretient seulement une agitation factice, et alors même que l'opposition reconnaît dans l'un de ses amendements, celui de M. Carné, que le pays jouit d'un calme profond, ce qui est la meilleure réfutation de l'opposition par elle-même, on arrive à exciter des incertitudes, à semer des inquiétudes sur le présent, à affaiblir l'avenir. C'est là ce que nous voyons de plus net dans les actes de l'opposition, telle qu'elle est constituée aujourd'hui et telle qu'elle se montre à l'œuvre.

On lit dans le Journal des Débats du 29 :

« Les députés conservateurs ont tenu ce matin, à dix heures et demie, une réunion. Avertis hier soir à peine, et même la plupart dans la matinée seulement, ils se sont trouvés cependant assemblés au nombre de cent soixante et dix avec quarante-sept adhésions. Plusieurs membres arrivaient encore que la séance était levée. Jamais aucune des réunions conservatrices n'avait été aussi nombreuse, ni aussi animée.

« M. Hartmann a occupé le fauteuil en qualité de président d'âge. Sur l'invitation de l'assemblée, il a désigné, pour former le bureau, M. de Bussières, M. Chasles, M. d'Angeville et M. François Delessert. Ensuite il a pris la parole. Il a exposé, avec une rare fermeté d'esprit et d'expressions, ce qu'il a appelé les jugements de son expérience. Il a représenté les difficultés de la situation, les devoirs qu'elle impose au parti conservateur et au ministère, et a proposé qu'une députation fût adressée au président du conseil pour demander au cabinet de conserver la direction des affaires.

« La voix de l'honorable président a été couverte aussitôt par les plus vives acclamations. L'assemblée a chargé son bureau, sans discussion de se rendre auprès de M. le président du conseil, en adjoignant au bureau, sur la demande de M. Chabaud-Latour et sur celle de M. Desmousseaux de Givré, les deux maréchaux de France présents (le comte Sebastiani et le duc d'Isly), et les membres du bureau de la Chambre qui appartiennent à la majorité.

« M. Darblay a pris cette occasion d'expliquer les points qui l'avaient séparé de la majorité dans un des votes, sans se séparer du parti conservateur. Il a exprimé ses sentiments et ses principes dans des termes qui ont été universellement applaudis.

« A ce moment M. de Salvandy a représenté que le parti conservateur, dans les circonstances où on était placé, se devait à lui-même de prendre des mesures efficaces pour maintenir dans toutes les éventualités l'ascendant de ce grand parti d'ordre et de gouvernement, et pour préparer toutes ses résolutions. Il a rappelé tous les précédents; il a demandé qu'ainsi qu'on l'avait pratiqué toujours en pareil cas, une commission fût chargée de veiller à tous les besoins de la situation, dans l'intérêt et au nom du parti conservateur.

« Ses paroles ont produit une vive impression. Elles ont été suivies d'un vote unanime. M. Bignon, dont l'opinion et la personne exercent dans la Chambre une si haute influence, s'est associé à la proposition de son collègue, en demandant qu'il en fût tenu procès-verbal.

« L'assemblée a décidé que la commission dont l'initiative lui était proposée se composerait de son bureau actuel, de vice-présidents de la Chambre et des vingt membres qui ont signé la demande du scrutin secret dans le vote de l'Adresse pour répondre aux réclamations élevées par l'opposition.

« Ces résolutions prises, l'assemblée s'est séparée dans les termes de l'union la plus cordiale, la plus ferme et la plus résolue.

« Nous osons affirmer que le pays tout entier verra pour le présent et pour l'avenir, dans ces sentiments et dans cet accord, des gages de calme et de sécurité.

« La députation chargée par la réunion conservatrice de se rendre auprès de M. le président du conseil a rempli immédiatement cette mission. M. le maréchal duc de Dalmatie a répondu au vœu du parti conservateur, au nom du cabinet et en son nom personnel, avec sa fermeté connue. Il a assuré la députa-

tion que ses collègues, non plus que lui-même, ne déserteraient pas. L'illustre maréchal a ajouté que le poids des affaires et celui des années lui serait allégé par les sentiments d'un parti comme celui dont il recueillait les témoignages; qu'il était dans sa soixante et unième année de services, et qu'il mettait sa gloire à conserver aux opinions conservatrices tout ce qui lui restait de force et de vie.

« Trois membres de la députation, MM. Hartmann, Delessert et le maréchal Sebastiani, se sont rendus auprès de M. le ministre des affaires étrangères pour lui exprimer ce qu'il y avait de personnel pour lui dans les sentiments de la réunion conservatrice. Le ministre s'est montré profondément touché de cette démarche, et a tenu, comme le président du conseil un langage également empreint de calme et de fermeté.

Morale en action. — Petite anecdote instructive.

Un de nos marchands, que nous pourrions nommer avoir fait crédit à un des propriétaires rédacteurs du journal du Progrès. Malheureusement le grand réformateur qui, comme on sait, traite avec un superbe dédain les gens de médians, n'avait pas lui-même le gousset bien fourni. Après maintes et maintes dilations accordées, après maintes promesses de paiement avortées, le créancier s'avise enfin de l'assigner, espérant, le jugement obtenu, mettre le sequestre sur sa portion au cautionnement du journal, unique avoir du philosophe qui suit à la lettre l'ancienne maxime : Omnia bona mea necum porto.

Le 17 janvier le jugement intervient 24 heures ne se passent pas, qu'un acte est notifié au Receveur des finances, portant que le philosophe a cédé à son camarade le montant de son cautionnement versé en son nom et par conséquent lui abandonne désormais le soin de morigéner la Corse, de réformer le genre humain. — Voyez à quel point tiennent les destinées du monde ! — De son côté le marchand peste et crie, un peu tard, que jamais il ne se fiera aux gens uniquement riches en vertu et en patriotisme.

Sur la demande de M. Huart, recteur de l'académie de la Corse, M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder, à titre de secours, une somme de 570 fr. qui a été répartie entre les anciens instituteurs et les anciennes institutrices du département de la Corse, désignés par les comités d'arrondissement et par MM. les inspecteurs primaires.

ERRATA. Dans notre précédent n°. à la première colonne de la seconde page, ligne 19, au lieu de Election départementale de son canton; lisez: Election municipale de sa commune.

PHARES ET PHANAUX.

AVIS AUX NAVIGATEURS.

PHARE DU GOLFE DE PORTO-VECCHIO.

Feu varié de 4 en 4 minutes par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses.

Les navigateurs sont prévenus qu'à partir du 1er Janvier 1845, un feu de premier ordre, varié de 4 en 4 minutes par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses, sera allumé, pendant toute la durée des nuits, au sommet de la tour récemment construite sur la pointe de la Chiappa, côté Sud de l'entrée du golfe de Porto-Vecchio.

Latitude, 41° 35' 10". — Longitude, 7° 0' 30" E. Elevation du foyer de l'appareil, { au-dessus du sol... 16m au-dessus de la mer... 66

La lumière de ce nouveau phare pourra être a-

perçue, dans un temps clair, jusqu'à la distance de 20 milles marins.

On croit devoir rappeler ici que, depuis le 15 novembre dernier, deux phares de premier ordre sont allumés sur les côtes de Corse, l'un sur la grande Ile Sanguinaire, à l'entrée du golfe d'Ajaccio, l'autre sur le mont Pertusato, près de Bonifacio, et qu'au 1er décembre un troisième phare, également de premier ordre, est allumé sur le cap de Punta-Revellata, à l'entrée du golfe de Calvi.

Ainsi, à l'époque du 1er janvier 1845, les atterrages des côtes occidentales et méridionales de la Corse seront signalés par quatre phares de premier ordre, savoir :

1° PHARE DE LA PUNTA-REVELLATA OU DU GOLFE DE CALVI.

Feu fixe. Sur le cap de Punta-Revellata, à 3,400 mètres au N. 60° O. (du monde) de Calvi. Latitude, 40° 33' 10". — Longitude, 6° 23' 40" E. Elevation... { au-dessus du sol... 16m au-dessus de la mer... 88 Portée, 18 milles marins.

2° PHARE DE LA GRANDE ILE SANGUINAIRE OU DU GOLFE D'AJACCIO.

Feu varié de 4 en 4 minutes par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses. Sur le point culminant de la grande Ile Sanguinaire, à l'entrée du golfe d'Ajaccio : Latitude, 41° 33' 30". — Longitude, 6° 13' 30" E. Elevation... { au-dessus du sol... 16m au-dessus de la mer... 99 Portée, 20 milles.

3° PHARE DU MONT PERTUSATO, PRÈS DE BONIFACIO.

Feu tournant, à éclipses se succédant de minute en minute. Sur le mont Pertusato, à 2 milles marins au S. E. de Bonifacio : Latitude, 42° 22' 10". — Longitude, 6° 51' 0" E. Elevation... { au-dessus du sol... 16m au-dessus de la mer... 99 Portée, 27 milles.

4° PHARE DE LA CHIAPPA OU DU GOLFE DE PORTO-VECCHIO.

Feu varié de 4 en 4 minutes par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses. Sur la pointe de la Chiappa, côté Sud de l'entrée du golfe de Porto-Vecchio. Latitude, 41° 35' 10". — Longitude, 7° 0' 30" E. Elevation... { au-dessus du sol... 16m au-dessus de la mer... 66 Portée, 20 milles.

N. B. L'éclairage des bouches de Bonifacio sera complété à une époque encore incertaine, mais qui ne doit pas être éloignée; par deux nouveaux phares en installation sur les côtes septentrionales de Sardaigne, et dont suit la description :

1° PHARE DE LA TESTA (3° ordre).

Son feu blanc sera varié de 3 en 3 minutes par des éclats rouges précédés et suivis de courtes éclipses.

Au sommet de la tour de Santa-Reparata, sur le cap de la Testa, à l'entrée occidentale du détroit : Latitude, 41° 44' 42". — Longitude, 6° 48' 48" E. Elevation... { au-dessus du sol... 40m au-dessus de la mer... 67 Portée, 13 milles.

2° PHARE DE L'ILE DE RAZZOLI (2° ordre).

Son feu sera fixe. Sur la pointe Nord-Ouest de l'île, à l'entrée orientale du détroit : Latitude, 41° 18' 13". — Longitude, 7° 0' 20" E. Elevation... { au-dessus du sol... 22m au-dessus de la mer... 82 Portée, 16 milles.

Nouvelles Diverses.

Le projet d'adresse a été voté par la chambre. 216 boules blanches n'ont été combattues que par 33 boules noires; mais disons cependant que si l'ensemble du projet n'a rencontré qu'une si faible opposition, c'est que l'extrême gauche, la droite et une partie du centre gauche se sont abstenus de voter.

Le 29 janvier, à 8 heures et demie du soir, le Roi a reçu la grande députation de la chambre des députés, chargée de lui présenter l'Adresse en réponse au discours du trône.

M. Sautet, président de la chambre, a donné lecture de l'Adresse.

S. M. a répondu en ces termes : « Messieurs les députés,

Je vous remercie de cette loyale Adresse. Elle contribuera, avec cette force qui s'attache à toute chose qui émane de vous, à préserver notre avenir des dangers que l'aveuglement des passions attire trop souvent sur les peuples. Un mutuel respect de la justice et de la paix préside à nos relations avec toutes les puissances étrangères, et l'accord, si heureusement et si honorablement rétabli entre la France et l'Angleterre, atteste l'esprit de sagesse et de conciliation qui anime les deux gouvernements. Grâce à votre concours, à l'appui que vous avez prêté à mon gouvernement, grâce à la stabilité que l'union des pouvoirs a donnée à nos institutions, notre patrie, protégée par la divine providence, jouit de ce bonheur toujours croissant qui fait la gloire de mon règne, et il m'est permis de le dire, ma consolation paternelle, et au lieu de voir les nations voisines craindre que la force et la puissance de la France ne soient employées aux ravages de la guerre ou à la propagation de l'anarchie révolutionnaire, nous leur avons inspiré la juste confiance que notre force et notre puissance sont, pour elles comme pour nous, un gage de paix et de sécurité.

« Ici le Roi est interrompu par l'expression d'un assentiment général. Je suis bien touché des sentiments que vous m'exprimez pour ma famille et pour moi. Toujours dévoués à notre patrie, le bonheur de mes fils est de pouvoir la servir, et leur dévouement, comme le mien, n'aura d'autres bornes que celles de notre existence. »

« Les dernières paroles du Roi, prononcées avec émotion, ont été accueillies par des acclamations vives et prolongées. Le Roi, s'avancant alors vers MM. les députés, qui s'étaient formés en cercle et qui paraissaient vivement émus par la réponse qu'ils venaient d'entendre, a ajouté :

« Je suis bien touché de ces acclamations et des sentiments dont vous m'entourez. Les miens sont partis de mon cœur et les vôtres y resteront gravés. »

« On assure que le projet de loi sur les fonds secrets sera présenté jeudi prochain à la chambre. Deux jours suffiront pour l'impression et l'examen dans les bureaux, et la discussion générale pourra commencer le jeudi suivant ou au plus tard le lundi 17. Ainsi, la véritable question du cabinet sera vidée avant la fin de février.

« Le vote du 27 janvier a fait une profonde sensation dans le public. La petite bourse de Tortoni a baissé de 40 centimes, en apprenant que le paragraphe 3 du projet d'Adresse n'avait été voté qu'à trois voix de majorité. On se demande partout si le ministère se retire; mais tout porte à croire que le cabinet voudra tenter une nouvelle épreuve plus nette et plus décisive à l'occasion des fonds secrets.

« Le Journal des Débats annonce que le parti du ministère est pris et qu'il ne se retirera pas sans avoir tenté de nouvelles épreuves.

« Dans le Globe nous lisons les lignes suivantes : « Nous savons qu'aujourd'hui après la séance de la chambre, le Roi, entouré de sa famille, a donné à la politique de son cabinet la plus entière adhésion et que S. M. a pleinement approuvé la résolution de ses ministres de poursuivre la gestion des affaires publiques à la tête d'une majorité compacte et convaincue, que rien n'a pu désunir. »

« M. Villemain a quitté l'hôtel du ministère de l'instruction publique; il a été transféré à Chaillot dans une maison qu'on vient de louer pour lui.

« Les journaux de Madrid du 23 et du 23 sont

tout-à-fait dénués d'intérêt. Toute la presse de la capitale était préoccupée de l'arrestation de Zurbano, en faveur duquel elle a fait entendre des vœux d'indulgence que le gouvernement a accueillis avec empressement, puisqu'un courrier extraordinaire était parti de Madrid le 21, porteur du pardon que S. M. avait daigné accorder à cet homme trop célèbre; mais ce courrier n'a pu arriver que trop tard. Nous avons annoncé l'exécution de Zurbano.

« La commission du budget a examiné le budget des dépenses de la justice. La commission a vu avec intérêt que M. le garde des sceaux promet de présenter dans cette session un projet de loi qui améliorera la position des juges de paix en supprimant le canal alloué jusqu'ici à ces magistrats, le nouveau projet leur accordera une rémunération en harmonie avec les principes de notre organisation judiciaire. La dernière commission du budget et plusieurs conseils généraux ont émis des vœux conformes au projet annoncé.

« Le gouvernement annonce que la nécessité de maintenir en équilibre le budget de l'Etat lui fait aujourd'hui, à la prochaine session, la demande d'un crédit pour porter le traitement des conseillers des cours royales à 6,000 fr., 5,000 fr. et 4,000 fr. et pour élever, au double de celui des juges, le traitement des chefs de tribunaux de première instance.

« La commission a également examiné le budget des cultes.

« M. Olivier, conseiller à la cour royale d'Aix, y est décédé le 1er février. C'était un magistrat intègre et éclairé qui laisse après lui une mémoire honorée et respectée de tous.

« M. le conseiller Olivier avait présidé 59 fois les assises du ressort de la cour royale d'Aix, et il avait constamment fait preuve, dans l'exercice des pénibles fonctions de président, d'un sage fermeté et d'une juste impartialité.

« Le ministre de la guerre vient de publier le compte rendu de la justice militaire durant l'année 1845. Sur 434,269 hommes, effectif solde de l'armée, 5,636 militaires ont été mis en jugement. Il y a eu 431 condamnations à des peines afflictives et infamantes et 3,304 condamnés à mort par les conseils de guerre, 4 ont reçu leur exécution dans les colonies françaises, 1 en France; sur 2,179 déserteurs, 521 ont été condamnés.

« Les engagés volontaires ont été prévus sur 26 et 1 condamné sur 137.

« Les remplaçants 1 prévus sur 74 et 1 condamné sur 78.

« Sur 14,825 hommes de gendarmerie, on ne compte qu'une condamnation.

« M. Bresson, ingénieur civil à Rouen, a adressé au Ministre de Rouen la note suivante, sur un moyen simple de découvrir le coton introduit dans un tissu avec la laine ou la soie :

« On a indiqué bien des moyens de découvrir la fraude qui consiste à introduire du coton dans les tissus en laine ou en soie; la plupart sont d'une manipulation difficile, exigent l'emploi d'acides ou autres agents chimiques, ce qui s'oppose à ce qu'ils deviennent populaires; nous allons en indiquer un qui est d'une grande simplicité, et qui pourra non pour tous les cas, mais pour un grand nombre, servir à faire l'analyse exacte d'un tissu donné.

« Découpez, dans le tissu dont vous voulez reconnaître la composition, un morceau carré de trois à quatre centimètres environ, effilez-le, c'est-à-dire tirez-en tous les fils en travers (ceux de la tresse), et tous les fils en long (ceux de la chaîne), puis les prenant l'un après l'autre, brûlez-les à la chandelle; ceux du coton, de chanvre ou de lin, brûleront avec une flamme vive, sans laisser de résidu, et donneront une odeur franche de linge brûlé; ceux de laine ou de soie brûleront mal, un charbon spongieux se formera à leur extrémité et en arrêtera la combustion; si le tissu dégage une odeur forte et désagréable de poils brûlés, trop caractéristique pour s'y tromper un seul instant; ainsi il sera facile de compter le nombre des fils de laine ou de soie, et le nombre de ceux en coton; cette analyse de la nature d'un tissu est parfaitement exacte, et n'exige ni science ni agents; elle est à la portée de tout le monde.

« Un ingénieur qui appartient au Cantal par sa naissance, M. Courbebaïse, vient de faire une dé-

couverte remarquable et de nature à procurer à la foline économie considérable et une grande accélération dans les travaux de la grande voirie; c'est celle d'une combinaison chimique au moyen de laquelle se dissolvent en peu de temps des masses énormes de rocher. On pratique ainsi facilement de grandes chambres dans l'intérieur des blocs que l'on veut abattre. En introduisant ensuite dans une de ces chambres une quantité suffisante de poudre, on parvient à produire des explosions dix fois au moins plus fortes que par le mode ordinaire. La découverte de M. Courbebaïse est actuellement appliquée au percement d'une route sur les bords du Lot. Les effets obtenus sont des plus satisfaisants.

« Le nouveau chemin de fer de Montpellier à Nîmes est maintenant en pleine activité, et le service se fait régulièrement. Dans peu de jours un troisième départ sera établi de Nîmes et de Montpellier réciproquement. Avant-hier, un convoi de marchandises parti de Cette, et composé de 18 wagons, est arrivé à l'embarcadere.

« M. Michel Chevalier, candidat conservateur, vient d'être nommé député à Rodez, au 2e tour de scrutin, à une majorité de 50 voix.

« M. Peyre, député conservateur, a été réélu à Limoux, à la presque unanimité.

« Nous lisons dans l'Echo d'Oran du 17 :

Tlemcen, le 15 janvier.

« M. le général Cavaignac vient de rentrer à Tlemcen après un séjour de près de dix jours à Lalla-Maghnia. Le général a employé ce temps à régler diverses affaires pendantes avec les tribus arabes. Les inquiétudes qui s'étaient répandues sur la nouvelle d'un mouvement d'Abd-el-Kader s'étaient calmées momentanément. — On disait que l'Emir était toujours au même lieu, sur la Molouia (26 lieues de Lalla-Maghnia), et qu'il continuait à faire des réponses évasives aux ordres réitérés de l'Empereur Muley-Abderaman pour dissoudre sa troupe et se rendre à Fez. — On ne croit pas généralement que l'Emir se soumette à cet ordre, et on s'attend toujours à le voir entreprendre quelque chose contre nos tribus frontières.

« C'est pour parer à ce danger que, malgré le temps détestable qui n'a pas cessé depuis six semaines, les troupes de la subdivision sont constamment restées en campagne. — Le pays est tranquille sous leur protection.

« D'après un ouvrage que vient de publier M. le docteur Lucas Champonnière, la statistique médicale pour les 86 départements donne un total de 10,715 docteurs-médecins et de 9,088 officiers de santé, ou ensemble de 19,803 médecins pour une population de 34,046,627 âmes. Or, il est généralement admis dans le monde, qu'attendu le nombre des maladies, et surtout celui des épidémies, mille individus réclament la présence d'un médecin. Dès lors le personnel médical pourrait s'élever à 34,000 ou 35,000 individus, et néanmoins il n'arrive pas même à 20,000. Mais on remarque une trop grande agglomération sur certains points et disette sur d'autres. C'est ce qui résulte évidemment de l'inspection d'un tableau dans lequel le nombre des médecins est comparé pour chaque département, à la population. Les extrêmes sont fournis, d'un côté, par le département de la Seine, qui compte 1 médecin sur 662 habitants, des Pyrénées-Orientales qui en a 1 pour 796, des Hautes-Pyrénées, 1 sur 827, etc. De l'autre, par les Côtes-du-Nord, 1 sur 4,020; du Finistère, 1 sur 4,431; enfin du Morbihan, 1 sur 5,274.

« On observe que le nombre des médecins est généralement en rapport avec la richesse des habitants, à part quelques exceptions, comme celle de la Corse et des départements des Pyrénées.

« On lit dans le Courrier du Harre du 26 :

« Nous apprenons de Buenos-Ayres et Montevideo à la date du 31 octobre, que le blocus de cette dernière ville continuait. Le gouvernement buenos-ayrien avait même renforcé son escadre de blocus d'un beau brick autrichien qu'il avait acheté, armé en guerre, et donné en commandement à l'amiral Brown.

« — On dit que M. le contre-amiral Gourbeyre, gouverneur de la Guadeloupe, rentre en France, sur sa demande, et qu'il sera remplacé par M. le capitaine de vaisseau Belanger.

— Des cinquante-deux souverains d'origine européenne, en y comprenant l'empereur du Brésil, trois ont, au commencement de 1845, au-delà de 70 ans: le pape a 79 ans 3 mois, le roi de Hanovre 73 ans 7 mois, et le roi des Français 71 ans 3 mois. Des autres potentats, parmi lesquels le roi de Wurtemberg, l'électeur de Hesse-Cassel et les grands-ducs de Hesse-Darmstadt, de Mecklembourg-Strelitz, de Saxe-Weimar et d'Oldenbourg, il y en a dix qui ont 60 à 70 ans; quatorze parmi lesquels l'empereur d'Autriche, les rois de Danemarck, des Belges, de la Hollande et le grand-duc de Bade, 50 à 60 ans; treize parmi lesquels l'empereur de Russie, le roi de Prusse, de Saxe, de Sardaigne et de Sardie et le grand-duc de Toscane, de 40 à 50 ans; 3 parmi lesquels le roi des Deux-Siciles, de 30 à 40 ans; sept parmi lesquels le sultan, le roi de la Grèce, les reines d'Angleterre et de Portugal, le grand-duc de Mecklembourg-Schwérin; les ducs de Nassau et de Saxe-Cobourg-Gotha, de 20 à 30 ans; enfin deux seulement de 10 à 20 ans; l'empereur du Brésil; qui n'a que 19 ans et un mois, et la reine d'Espagne, qui n'a pas encore 14 ans 3 mois. En 1844, ont eu lieu deux changements de règne par la mort du duc Ernest de Saxe-Jean XIV (8 mars); ils ont pour successeurs leurs fils, le duc Ernest II et le roi Oscar 1er.

Le nouveau journal, qui vient de paraître sous le titre de *Monde des Enfants*, Revue encyclopédique de la jeunesse, annonce un sensible progrès dans le genre des publications qui s'adressent à la jeunesse. C'est une conception neuve, originale dans son ensemble comme dans ses détails, complète enfin sous tous les rapports dans son exécution. Tout ce qui se rattache de loin ou de près aux intérêts intellectuels ou matériels de l'enfance ou de la jeunesse trouve sa place dans ce journal au milieu d'un cadre où tout est prévu à l'avance. La morale, l'éducation, l'enseignement y sont compris et développés habilement sous les aspects les plus variés. Et cependant jamais la rédaction ne cesse d'être piquante, vive et intéressante; les études même y revêtent les formes les plus intéressantes; et ce n'est pas sans justice que cet embranchement du journal y porte le titre d'*Etudes rendues attrayantes et faciles*. Ce qu'il a fallu d'études, d'expérience et de talent pour obtenir un pareil résultat est vraiment prodigieux. On s'en étonnera moins toutefois en apprenant que la création de ce journal est due à M. Alex. de Salliet, dont les antécédents ont déjà si souvent prouvé la supériorité dans ce genre de littérature dont il a adopté exclusivement la spécialité; et il appartenait à l'auteur des *Enfants peints par eux-mêmes*, des *Types*, *caractères et portraits de jeunes filles*, des *Mémoires d'un centenaire*, des *Enfants chez tous les peuples*, des *Écoles royales de France*, et de tant d'autres ouvrages qui ont tracé une route nouvelle, plus large et plus brillante, à la littérature pédagogique, il appartenait à M. Alex. de Salliet de couronner par celle-ci toutes ses précédentes conceptions, et, nous n'hésitons pas à le prédire, tous ses succès antérieurs par un plus grand succès. Comment en douter en effet, quand autour et au-dessus de son nom l'on voit briller ceux des plus éminents écrivains dont la France s'honore: MM. de Lamartine, de Salvandy, Nisard, J. Janin, Alex. Dumas,

Eug. Sue, Achille Comte, Lévy Alvarès, Victor Boreau, etc.; les noms des muses qui font la gloire de notre époque et celle de leur sexe, mesdames Amable Tastu, Mélanie Valoir, L. Colet, Desbordes-Valmore, Ach. Comte, Anais Ségalas, etc.; quand on voit le *Monde des Enfants* s'acquiescer l'approbation du premier corps savant du pays, du conseil royal de l'instruction publique, par sa réunion à la *Revue des Enfants*, d'ajouter que le *Monde des Enfants* réalise en dessins, vignettes, gravures, lithographies, etc., au prix le plus modique, un luxe inconnu jusqu'ici et qui n'a d'égal que le journal *l'Illustration*, dont il suit généralement les traces, serait-ce un éloge après ce que nous venons d'en dire? Pourquoi pas?... Aujourd'hui l'on veut la forme et le fond: ce charmant journal réunit souverainement ces deux avantages; tous les enfants voudront s'abonner au *Monde des Enfants*, aucune famille ne pourra s'y refuser. Honneur donc et bonheur au *Monde des Enfants*!... C'est notre vœu bien sincère!... De pareilles publications sont rares; quand elles paraissent, elles ont droit à la bienveillance, nous dirions presque à la reconnaissance du public, c'est un devoir de leur venir en aide.

A LA LIBRAIRIE FABIANI.

MANUEL DU PILOTE
De la Mer Méditerranée
PAR L. S. BAUDON, 2^e édition.
2 volumes in-8° — Prix: 14 fr.

MANUEL DU CABOTEUR
OU LEÇONS
d'Arithmétique pratique, de Géométrie, de Trigonométrie et de Navigation,
PAR C. F. FOURNIER, 2^e édition.
1 volume in-8° — Prix: 13 fr.

ATLAS DE LA GÉOGRAPHIE
Ancienne, du Moyen âge, et Moderne.
PAR DELAMARCHE.
1 Volume in-folio, relié — Prix: 12 fr.

TABLE DE LOGARITHMES
PAR CALLET.
1 Volume in-8° grand papier — Prix: 15 fr.
Elles donnent les logarithmes des nombres jusqu'à 108,000 des sinus et Tangentes, de seconde en seconde, pour les cinq premiers degrés, et de dix en dix secondes pour tous les degrés, avec la division centésimale, etc.: elles sont à cinq figures.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La continuation de la vente des biens immeubles dépendants de la faillite du sieur Roch Lucciana, ex-commerçant, demeurant à Bastia, aura lieu le jeudi 13 février 1845, à une heure de relevée, devant M^r Vincent Guasco, notaire, en son étude, rue Spinola, à Bastia.



Le bateau à vapeur la LETIZIA, partira de Bastia pour Marseille dimanche 9 courant, à 9 heures du matin, et il repartira, de Marseille pour Bastia, le 16 dito à la même heure.
Le bateau à vapeur le GOLO, partira de Bastia pour Marseille, le 16 courant, à 9 heures du matin.

MODES.

M^lle COURNAND, marchande de modes arrivant de Paris, offre ses services aux personnes qui voudront bien l'honorer.
Elle tient correspondance avec les meilleures maisons de modes de Paris, et reçoit, à chaque saison, des patrons et des chapeaux modérés.
Son logement est aux Terrasses près le magasin de M. Genero fils.

PORT DE BASTIA.

ARRIVÉES
LIVOURNE 31 janvier, bat. à vap. Maréchal Sébastiani de 31 tx. c. Bateasi, divers et passagers.
MARSEILLE 31 id. b. goél. Constance, de 38 tx. c. Valzi, divers.
MARSEILLE 31 id. b. goél. Solenzara, de 79 tx. c. Moniglia, divers.
LIVOURNE 31 id. bat. à vap. Télégraphe, de 53 tx. c. Valzi, passagers et divers.
MARSEILLE 4 février, bat. à vap. Letizia, de 73 tx. c. Lota, passagers et divers.
MARSEILLE 5 id. paquebot Ajaccio, de 120 chev. c. Prudent, dépêches et passagers.

DEPARTS
RIO 31 janvier, brick Général Sébastiani de 119 tx. c. Valzi, lest.
MARSEILLE 31 id. paquebot Bastia, de 120 chev. c. Santi, dépêches.
LIVOURNE 31 id. b. goél. Assomption, de 60 tx. c. Belgodere, lest.
LIVOURNE 31 id. mistick Conception de 30 tx. c. Bonelli, lest.
LIVOURNE 31 id. b. goél. Assomption, de 81 tx. c. Luchetti, lest.
LIVOURNE 31 id. b. à vap. Golo, de 57 tx. c. Bugliani, passagers.
MARSEILLE 4 février, bat. à vap. Télégraphe, de 53 tx. c. Valzi, passagers.
AJACCIO 5 id. bat. à vap. Letizia, de 73 tx. c. Lota, passagers.

Le Gérant, N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

CE JOURNAL
PARAIT
TOUS LES JEUDIS.

On s'abonne à Bastia au bureau du Journal, rue des Jésuites.
A Paris, à l'Office-Correspondance de La Justice et Cr. place de la Bourse, N° 5, où l'on reçoit les Annonces.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL,

Feuille d'Annonces Légales.

PRIX
DE L'ABONNEMENT
Trois mois. 4 fr.
Six mois. 8 fr.
Un an. 16 fr.
Pour l'Étranger. . . 24 fr.
PRIX D'INSERTION.
Diverses. 40 c.
Judiciaires. 25 c.
Les lettres et annonces doivent être adressées franco.

Bastia.

La position d'attente dans laquelle se trouve le ministère depuis le vote de l'adresse a nécessairement paralysé les travaux des Chambres: les préoccupations naturelles auxquelles se hissent aller leurs différentes fractions expliquent cet état de choses qui, du reste, touche à sa fin. Cependant les travaux n'ont pas été suspendus et plusieurs projets de loi ou propositions des députés ont été discutés, adoptés ou rejetés: nous allons indiquer ce peu de mots, ce qui a été fait, pour tenir nos lecteurs au courant des travaux législatifs.

La loi des comptes de 1842, qui n'avait pu être discutée l'année dernière, a été votée au commencement de la session de cette année: on sait que cette loi des comptes a pour but de régler les exercices clos et que c'est elle qui fixe d'une manière définitive les budgets de chaque année. Il était d'office d'établir ceux-ci d'une manière absolue, car après le vote survenu souvent des circonstances imprévues qui nécessitent de nouvelles dépenses et qui élèvent le chiffre des crédits précédemment alloués. Il en est de même des recettes qui peuvent augmenter ou diminuer; il devient donc indispensable de revenir sur les exercices clos afin de constater les résultats obtenus. Dans cette discussion, tout le budget est passé de nouveau en revue; l'on examine si les crédits accordés n'ont pas été dépassés et si les dépenses extraordinaires ont été justifiées. De cette manière, rien n'échappe au contrôle des Chambres, et après l'épreuve solennelle et minutieuse que la cour des comptes fait subir, avec pièces à l'appui, aux dépenses réalisées, vient encore le jugement définitif du pouvoir législatif. On le voit donc, toutes garanties sérieuses sont données et il n'y a pas de place possible pour le détournement de fonds, pour le gaspillage ou le mauvais emploi des revenus de l'État.

Un projet de loi assez important a été voté, c'est celui qui a consacré différents crédits pour l'achèvement de plusieurs monuments publics de Paris et des départements, pour l'observatoire de Paris qui pourra se livrer à des observations plus complètes sur le mouvement des astres et qui se trouvera placé au niveau des grands observatoires de l'Europe; pour l'école des arts et métiers de Paris, Lyon, Châlons qui permettront de donner à l'enseignement si utile des connaissances de l'industrie et du commerce un plus large développement: pour l'école d'Alfort; pour l'école des poëtes et chausées; pour les archives générales du royaume, établissements qui recouvrent les compléments dont ils avaient besoin depuis longtemps.

Les propositions présentées par des députés, en vertu de leur droit d'initiative que la charte de 1830 leur a accordé, ont été moins heureuses. Admises à l'honneur de la discussion, elles ont été adoptées par assis et lever, puis rejetées au scrutin secret, mais une fois à une majorité si faible, une autre fois sans majorité et sans minorité, puisqu'il y avait un nombre de voix égal pour et contre, que ces votes ont donné lieu à bien des commentaires qui nous ont paru quelque peu ambitieux et ne pas traduire exactement la disposition des esprits. Les uns y ont vu une cause de plus pour la retraite du cabinet, mêlant les préoccupations politiques là où elles n'avaient que faire, les autres y ont vu la ruine du gouvernement représentatif. Tout cela ne nous semble pas être dans le vrai. Si les premiers avaient raison, il faudrait en conclure que l'opposition elle-même, qui triomphe de ces scrutins ne devait pas cependant s'en applaudir, car elle se trouverait dans une position absolument semblable à celle du cabinet, et si celui-ci n'a pas obtenu la majorité, nous voyons pas que l'opposition ait été plus heureuse. Quand aux seconds, ils cèdent à des craintes évidemment exagérées. Les faits qui les alarment, ne sont pas nouveaux et devront se reproduire souvent. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'une question soit envisagée d'un point de vue tout-à-fait opposé et que la chambre soit partagée en deux portions égales, surtout quand il est à la connaissance de tous que les questions qui peuvent diviser les esprits et qui les ont séparés, ont été résolues sans égard aux classifications politiques de la chambre et que des membres habituels de l'opposition ont voté avec des conservateurs et vice versa? Un autre fait beaucoup plus fâcheux, c'est le spectacle qu'a donné la chambre de rejeter, dans son ensemble, des propositions qu'elle avait acceptées dans leurs détails. Le pouvoir législatif perd de sa considération par ces contradictions, qu'il est sans doute facile d'expliquer, mais qui n'en subsistent pas moins pour les esprits peu réfléchis. D'abord la majorité par assis et levé ne peut jamais être constatée d'une manière aussi absolue, aussi rigoureuse que par le scrutin secret; ensuite la chambre ne reste pas toujours composée de la même manière pendant la discussion des articles et pendant le vote de l'ensemble de la loi; il suffit de quelque nouveau venu, de quelques absences pour que la majorité se modifie sensiblement; que sera-ce quand le chiffre de la majorité ne l'emportera que d'une voix sur la minorité, ou même lui sera égal, comme cela est arrivé? Il vaudrait beaucoup mieux que ces choses n'arrivassent pas. Mais quelles sont donc les institutions humaines exemptes d'imperfection? Quand on a foi au gouvernement représentatif, il ne faut pas se décou-

rager ou désespérer pour des accidents si peu graves au fond.
Ces deux propositions qui ont été ainsi repoussées étaient d'abord le projet de règlement pour fixer les conditions d'entrée et d'avancement dans les fonctions publiques. Le principe de cette innovation, dont l'idée appartenait au reste à des députés conservateurs, est bon sans doute. Il serait à désirer que dans toutes les fonctions publiques; l'avancement fut fixé comme il l'est dans l'armée, mais les exceptions reconnues nécessaires sont si nombreuses, qu'il est bien difficile de présenter un projet acceptable et qui convienne à toutes les éventualités. L'administration, qui est responsable, doit avoir une certaine latitude dans le choix de ses agents et cette responsabilité serait affaiblie, l'action du pouvoir central serait compromise, s'il était enfermé dans certaines limites par trop absolues.

Le second projet, qui a subi un sort semblable, était celui relatif à la réforme postale ou à la diminution du prix des ports des lettres, ports, qui à la rigueur, et en toute justice ne sauraient être qu'une indemnité des dépenses faites par l'État pour le transport des lettres et qui deviennent un impôt qui s'aggrave de plus en plus à mesure que les distances de Paris s'accroissent. Ce fait viole ainsi le principe de l'égalité de l'impôt, qui sert de base fondamentale à notre constitution politique et crée des privilèges au profit des lieux les plus rapprochés de Paris. Pour faire cesser cet état de choses, la commission avait proposé différentes mesures qui diminueraient l'inégalité de l'impôt, sans la faire disparaître et la chambre plus logique, avait tranché la question en établissant une taxe uniforme de 20 centimes pour toutes les lettres. Ce vote aurait eu pour conséquence une diminution de seize millions dans les recettes du trésor, déficit considérable et qui a effrayé le ministère et la chambre, puisque le projet a été rejeté ou pour mieux dire non adopté. Il était cependant plus que probable que ce déficit aurait été bientôt comblé par l'augmentation du nombre des lettres qui, par l'abaissement du tarif, se seraient certainement, en peu d'années, doublées et quintuplées même, ainsi que cela a eu lieu en Angleterre, à la suite d'une réforme semblable, mais qui a été trop radicale pour combler le déficit causé par la réduction de tarif. Cette discussion aura eu au moins ce résultat avantageux que le ministère s'est engagé à renoncer, dans le budget de 1847 au dixième que les communes rurales paient en sus du tarif ordinaire, pour obtenir la quotidienneté dans la remise des lettres. Cette question de réforme postale a été au reste posée, débattue et nul doute qu'elle ne triomphe prochainement, car elle a pour elle la justice, l'utilité et

Le Journal
PARAIT
le 10, le 20 et 30 de ch. m.
format grand in-8°
 Jésus, velin.

Chaque numéro contient 16 pages de texte à deux colonnes, 12 ou 13 vignettes sur bois, lettres ornées, calligraphie, une belle lithographie dessinée, etc.; en outre, tous les mois une gravure de modes, ou un portrait de modes, ou un modèle de toilette.

Comptoir des Imprimeurs-Unis (COMON et COMPAGNIE), 15, quai Malaquais.

LE MONDE DES ENFANTS

Revue Encyclopédique illustrée de la Jeunesse, réunie à la Revue des Enfants.

APPROUVÉE PAR LE CONSEIL ROYAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET AUTORISÉE À ÊTRE DONNÉE EN LECTURE DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION.

Sous la direction de M. ALEXANDRE DE SAILLET.

Principaux Collaborateurs: MM. A. de Lamartine, Victor Hugo, N.-A. de Salvandy, E. de Girardin, Nisard, Ach. Comte, Jules Janin, Alex. Dumas, J. Le Fèvre, E. Deschamps, Alvarès, Lévi, Victor Boreau, Borel-d'Hauterive, Delahaye, J. Morand, M^lle E. de Girardin, Ach. Comte, L. Colet, Ancelot, A. Ségalas, A. Tastu, Desbordes-Valmore, etc., etc.

Le premier numéro, qui est en vente, contient une Lettre introductive de M. A. LAMARTINE et un Exposé spécial de M. DE SALVANDY. On s'abonne également chez tous les Libraires et Directeurs des Postes de la France et de l'Étranger.



Prix
DE L'ABONNEMENT:
Six mois. 11 fr.
Un an. 20 fr.
2 fr. en sus pour la livraison.

elle est, après tout, inoffensive pour le trésor public, si on veut bien l'examiner sérieusement et sans préoccupations trop exclusives à l'endroit des revenus de l'État.

Le Rédacteur chargé de la partie plaisante de la rédaction du *Progressif*, c'est-à-dire des feuilletons, continue dans les colonnes de ce journal, destinées aux matières sérieuses, une espèce de compte-rendu imaginaire des séances du Conseil municipal de Bastia, à partir du 6 février jusqu'à la fin de la session du 1er trimestre 1845.

Placé à portée de voir et d'entendre, par lui-même, M. le Rédacteur fait des récits tellement poétiques des séances du Corps Municipal, qu'on les dirait plutôt empruntés au domaine de la fable, qu'à celui de la vérité. Il n'a, sans discrétion aucune, des licences accordées aux peintres et aux poètes, et se lance dans le vaste champ de l'invention, avec un entraînement qui peut être de mise dans la littérature, mais qui paraîtra que peu déplacé à propos d'affaires administratives.

M. le Rédacteur confond les idées, dénature les opinions, embrouille les faits, et crée des systèmes qu'il prête à l'éminent à M. le Maire, au Conseil et à la Commission. Une idée domine son esprit, avec une fixité vraiment alarmante: il veut à toute force que le Conseil ait écarté, repoussé la question que soulève la situation des finances de la Commune. Tantôt il prétend que cette question a été enterrée dès le début de la session; tantôt, qu'on a voulu la ressusciter, mais qu'elle a été mise de rechef sous terre, sauf à l'exhumer plus tard. Et, chose étonnante, il se laisse aller jusqu'à dire que le Conseil a refusé la prise en considération d'une motion qui, pendant toute une séance, a fait l'objet d'une discussion très-mûrement développée. Il ne voit même pas que la remise de cette motion à la session prochaine s'explique par cela seul qu'elle touche à la question financière, qui n'est point de celles que l'on résout sur deux pieds, et avec le laisser-aller que M. le Rédacteur paraît apporter dans ses derniers articles.

Ce qu'il y a de bien certain dans tout cela, c'est que M. le Maire a été parfaitement compris par la Commission et par le Conseil Municipal; que la Commission a été également comprise par le Conseil et par M. le Maire, et qu'il n'y a que M. le Rédacteur qui semble n'avoir compris ni M. le Maire, ni le Conseil, ni la Commission, et ne se rendre aucun compte des délibérations qu'il a pris à tâche de porter à la connaissance du public.

Un arrêté de M. le préfet de la Corse en date du 10 du courant, contient les dispositions suivantes: Article 1er. La chasse est défendue dans le département de la Corse, à partir du 25 du courant et jusqu'à l'époque qui sera déterminée par un arrêté ultérieur, sur toutes les terres, à l'exception de celles qui se trouvent dans les conditions établies par l'article 2 de la loi du 3 mai 1844.

Est néanmoins permise jusqu'aux époques indiquées ci-après, savoir:

- 1er Jusqu'au 1er mars prochain, la chasse (au lac) des merles et des grives;
2e Jusqu'au 1er avril suivant, la chasse (à tir) du gibier d'eau dans les marais, sur les étangs, fleuves ou rivières.

Tableau des affaires pour les assises qui doivent s'ouvrir à Bastia, le 27 courant, sous la présidence de M. le Conseiller Biadelli.

- 27 février. Derosches, Claude, demeurant à Bastia, vol.
28 id. Moraccioli, Martin, demeurant à San Nicolao, meurtre.
1er mars. Moretti, Peppetro, demeurant à Matra, meurtre.
3 id. Canioni, Jacques-Ambroise, demeurant à Spolcato, meurtre.
4 id. Ulisse, François-Télémaque, demeurant à Ap-pricciani, tentative d'assassinat.
5 id. Oriandini, Dominique, demeurant à Macinaggio, meurtre.

- 6 id. Giudice'li, Simon, demeurant à Canari, recel d'objets volés.
7 id. Orabona, Joseph-Antoine, demeurant à Novella, meurtre.
8 id. Acquaviva, Angeletto, demeurant à Lozzi, blessures graves.
10 id. Pelliccini, Antoine et Tusoli, Charles, de Sarrola-Bocognano, tentative de meurtre.
11 id. Pancrazi, Côme, de Monte, tent. de meurtre.
12 id. Dacchille, Étienne, demeurant à Bastia, meurtre.
13 id. Corizzi-Selanopoli, Antoine, de Cargèse, faux témoignage en matière criminelle.
14 et 15 id. Santamaria, Pierre, d'Oletta, incendie.
17 et 18 id. Battistelli, Sauveur, de Sarrola, assassinat et tentative de meurtre.
19 id. Battini, Toussaint, de Mugnana, tentative de meurtre.
26 id. Santoni, Ventura, de Pietrosò, meurtre.
27 id. Tramini, Antoine, de Tasso, assassinat.
28 id. Bastianesi, François, d'Ucciani, plusieurs crimes et délits, et Citi, Jean, demeurant à Ajaccio, tentative de meurtre.

M. le ministre de l'intérieur a présenté le projet de loi sur les fonds secrets. L'importance qu'il s'attache, cette année, à cette discussion, nous engage à en publier ici l'exposé des motifs:

Messieurs, nous venons, d'après les ordres du Roi, vous demander, comme dans les années précédentes, un crédit extraordinaire d'un million pour les dépenses de la police secrète. Cette somme suffit à peine aux besoins du service. L'expérience a prouvé que des circonstances difficiles exigeraient un crédit plus considérable. Sans doute un calme profond règne dans le pays et l'ardeur des passions semble amortie; mais ces heureux résultats ne peuvent être maintenus qu'à l'aide d'une active vigilance, et le jour où quelque relâchement s'introduirait dans cette vigilance imprudemment désarmée, vous seriez bientôt réparateur et s'agiter les éléments de trouble que renferme une société ébranlée par le souvenir de révolutions, et exposée, par le jeu même de ses institutions, à toutes les manœuvres des partis.

Mais la question des fonds secrets ne se présente pas seulement comme question de service et d'intérêt publics, elle donne lieu, d'après un usage depuis long-temps consacré, à la discussion complète des affaires extérieures et intérieures de ce pays. Nous sommes prêts à accepter ce débat dans toute son étendue et avec toutes ses conséquences. Nous n'avons pas besoin de vous rappeler les incidents de la discussion de l'adresse; Si les hommes qui composent le cabinet avaient suivi leur penchant, ils auraient laissé à d'autres le poids des affaires. (Mouvement en sens divers.) Mais ils ont consulté avant tout leurs devoirs envers le Roi et le pays et les intérêts de la politique d'ordre et de conservation au succès de laquelle ils ont voué leurs efforts. Un des défenseurs s'est plus épuisé de cette politique a compris comme nous la situation, et le cabinet, dont les rangs sont aujourd'hui complets, se présente devant vous, messieurs, avec l'assurance que donné à tous ses membres le sentiment d'un devoir accompli. (Mouvement en sens divers.) Nous croyons fermement qu'il existe dans cette chambre une majorité résolue à soutenir la politique modérée et vraiment libérale, digne et pacifique, qui a prévalu depuis quatre années; vos suffrages nous apprendront bientôt si cette confiance est justifiée ou démentie.

Après cela, messieurs, la situation des affaires telle que la fait la politique de paix et de conservation et ne surent les résultats obtenus depuis quatre années. Jamais au dedans et au dehors la position de la France a-t-elle été meilleure, plus forte, plus paisible, plus prospère? A l'intérieur l'exécution des lois est donc et facile: un immense développement qui, il y a peu d'années, aurait semblé pres-que chimérique, a été donné à tous les travaux qui font à la fois et la puissance de l'Etat et le bien-être des populations; le crédit public, mesure égale du crédit privé, s'est élevé à des proportions qu'il n'avait jamais atteintes. Les charges imposées à nos finances pour le rapide développement de tous les éléments de la prospérité publique, n'ont empêché ni d'assurer nos moyens de défense pour les temps de guerre, ni d'étendre et

de consolider notre domination en Algérie. On a pu dire avec vérité que, dans ces dernières années, l'Algérie a été une 2e fois conquise. Quant à l'extérieur, parcourez par la pensée tous les pays de l'Europe où de graves questions s'agitaient et voyez quel espace occupent le nom et l'influence de la France. En Espagne, en Grèce, en Orient, comparez ce que nous étions et ce que nous sommes. La bonne intelligence entre la France et l'Angleterre a consolidé la paix dont elle est la plus sûre garantie; elle a laissé aux deux peuples la possibilité de leur action indépendante, et pour une grande nation comme la nôtre le libre développement, au sein de la paix, de son génie et de son activité n'est pas seulement un moyen de richesse et de bien-être; c'est encore l'instrument le plus certain de sa grandeur.

Il dépend de vous, messieurs, de maintenir ou de changer une situation qui ne présente que des aspects prospères; nous attendons avec sécurité votre décision.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur Algérien* du 5 février: Les derniers rapports de quinzaine de la division d'Alger présentent le tableau le plus satisfaisant de la situation politique du pays. Les troubles sont dans un état complet de tranquillité. Les ordres s'exécutent sans résistance et par la seule intervention des chefs indigènes. Dans le Tittery, les Ou'ed-Nayls seuls continuent à promettre plus qu'ils ne tiennent, mais ne commettent cependant aucun acte d'hostilité; au contraire, ils sont en négociations constantes avec leur ag a Ben Aouda et Mokari. L'arrêté de leur impôt, qui est considérable, est peu-être une des causes de leur indécision.

Les tribus de la lièvre du Theull viennent de terminer leurs labours, qui ont été cette année très-considérables. Une majeure partie des tentes blanches du Tittery sont sorties vers la Sahara algérien et campent en ce moment dans les plaines d'Alfa, qui sont au pied du Megsen; leurs troupeaux y trouvent une température plus douce et une grande abondance de plantes aromatiques.

La sécurité qui règne cette année dans le Sahara algérien, y a appelé une population nombreuse et lui donne un aspect très animé. Les Arabes du Theull, heureux de parcourir librement avec leur famille et leurs richesses, des espaces qu'ils n'avaient pas revus depuis de nombreuses années, se livrent avec ardeur à tous les plaisirs bryuans qu'ils chérissent, la fantasia et la chasse. On peut compter environ 3,000 chevaux en ce moment dans le Sahara de Tittery.

Tous les journaux anglais qui s'occupent aujourd'hui du droit de visite, reconnaissent que ce moyen est défectueux et nuisible, que d'un côté il donne plus plus de prudence aux négriers, et leur fait ainsi torturer davantage leurs captures, sans en diminuer le nombre; d'un autre côté, il excite la juste susceptibilité des peuples qui, comme l'Angleterre, ont un libre droit sur les mers. Ils espèrent que des moyens moraux seront plus efficaces, et attendent que les deux gouvernements de France et d'Angleterre se soient entendus pour prendre les mesures les plus convenables et les plus sûres.

Les donations et legs faits, dans les 86 départements, dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, se sont élevés à la somme de 5,123,388 fr.

D'après ce qu'on écrit de Londres, voici en quoi consisteraient les mesures concertées entre la France, l'Angleterre et le Brésil pour ramener enfin la paix sur les rives de la Plata. Somme toute sera faite à Rosas au nom des trois puissances d'avoir à rappeler l'armée qui assiège Montevideo; en cas de refus, l'escadrière Buenos-ayrienne sera saisie et l'île Martin Garcia occupée. On avisera ensuite s'il y a lieu à prendre des mesures plus décisives.

On assure que plusieurs pairs de France, avec l'assentiment du gouvernement, ont déposé à la tribune une proposition qui aurait pour but d'apporter des entraves salutaires à l'agiotage qui a lieu sur les actions de chemins de fer. Si cette proposition est adoptée il sera désormais interdit d'ouvrir une sou-

scription pour toute entreprise de travaux publics dont préalablement une loi n'aurait pas ordonné ou autorisé la concession ou l'adjudication.

On compte en ce moment treize ou quinze compagnies de chemins de fer qui représentent par leurs souscriptions un chiffre total de deux milliards et demi, dont le dixième environ ou deux cent cinquante-quatre millions est déjà versé, sans préjudice des compagnies à naître.

On a fait ventrê dernier en Angleterre les premiers essais de la télégraphie électrique sur la ligne de Londres à Southampton et à Gosport. L'expérience a aussi bien réussi qu'on pouvait s'y attendre; à une distance de quatre-vingt-huit milles une conversation a été engagée, et s'est poursuivie avec une rapidité vraiment extraordinaire; la construction de la ligne entière de Londres à Portsmouth n'a pas coûté plus de 24,000 livres sterling, qui doivent être payés également par la compagnie du chemin de fer et l'armateur, car toutes deux se sont réservées la faculté d'en faire usage.

On a essayé également ce nouveau mode de communication en faisant de longs circuits avec le fil métallique et il a donné des résultats fort satisfaisants sur une distance de 288 milles. On dit que l'armateur, engagée par le succès, a ordonné la construction de semblables lignes sur plusieurs chemins de fer d'Angleterre.

On lit dans le *Galipnani's Messenger*: Le général O'Brien, qui est récemment arrivé de Londres à Paris, avait été chargé par le gouvernement de Montevideo d'une mission spéciale auprès de celui d'Angleterre, au sujet de la position envahie du premier de ces deux pays. Il a eu hier l'honneur d'être reçu en audience particulière par le Roi. Nous apprenons que le Roi lui a fait des questions minutieuses sur l'état de cette partie du Nouveau-Monde, et a exprimé le profond intérêt qu'il prenait à l'établissement d'un système régulier de gouvernement à Montevideo et à l'indépendance de l'Uruguay oriental.

Le Roi a dit qu'il était particulièrement désireux de voir prendre des mesures efficaces pour assurer mieux la sécurité des Français établis sur les bords de la Plata, et dont la vie et les biens sont actuellement exposés aux plus grands dangers à cause de la violence sans frein des hordes indisciplinées dont Rosas est le chef, et qui depuis deux ans ont tenu Montevideo dans un constant état de blocus.

On lit dans la *Podesta*: Le gouvernement vient d'accorder la construction d'un chemin de fer de Madrid à Cadix à M. Emile Guiron, rep esen ant d'une compagnie française. Dans cette concession sont compris deux embranchemens, l'un pour Tolède, l'autre de Cadix à Xeres.

La durée du privilège sera de 99 ans. Le capital nécessaire pour l'exécution de cette entreprise est évalué à 135 millions de francs. La banque belge fournira pour son compte le tiers de cette somme.

Dans l'entrevue que M. Gaudron a eue avec l'auteur du projet du chemin de fer de Madrid à Alicante, ils sont tombés d'accord sur plusieurs points importants, et notamment sur l'utilité qu'il y aurait que la partie du chemin de Madrid à Aranjuez fût commune aux deux entreprises.

Nous sommes en mesure d'annoncer aujourd'hui que le gouvernement a approuvé, sauf quelques légères modifications, les projets qui lui ont été soumis au nom d'une compagnie anglaise pour la construction d'un chemin de fer d'Avilés à Madrid en passant par Léon.

On écrit de Toulouse le dimanche 9 février: La neige tombée il y a huit jours n'avait point encore disparu, que ce matin le mauvais temps est revenu. La neige tombe avec abondance. Le temps rigoureux à cette époque de l'année est extraordinaire dans notre climat.

Une scène locale, oubliée par Walter-Scott, se lit aujourd'hui dans *The Globe* de Londres: Le public ne connaît qu'imparfaitement les règles de la discipline militaire auxquelles sont soumises les troupes casernées à la Tour de Londres. Une cérémonie plaisante est celle à lieu tous les soirs pour la fermeture des portes. Le gardien, les clefs en main, se met en marche accompagné de douze hommes commandés par un sergent et un caporal;

chaque sentinelle, comme il est d'usage, crie: Qui vive? — Le gardien répond: Les clefs! — Quelles clefs? — Les clefs de la reine Victoria. — Clefs de la reine Victoria, passez! dit la sentinelle, et l'escorte continue sa route. — A Spur-Gate, le sergent et son escorte s'alignent et saluent les clefs en présentant les armes. Le gardien se découvre respectueusement et s'écrie: Dieu bénisse les clefs de la reine Victoria! — Amen! répond la garde. La cérémonie se termine là. Il y a que que temps un grenadier écossais schismatique fut jeté au cachot (black-hole), et y resta trois jours, parce qu'il avait refusé de prendre part à la prière. Le soldat disait pour se justifier qu'il voulait bien bénir la reine de tout son cœur, mais que sa conscience ne lui permettait pas de bénir les clefs de la Tour.

On lit dans le *Journal de Toulouse*, du 3 fév.: La neige tombe depuis deux jours avec une extrême abondance. Nos rues en sont encombrées. L'arrivée des courriers éprouve naturellement des retards.

Nous lisons dans le *Mémorial des Pyrénées* (Pau), du 10 février: Avant-hier et hier, la neige qui tombait depuis deux jours, a redoublé et s'est abattue avec tant d'abondance qu'elle couvre le sol d'une couche de plus de 30 centimètres d'épaisseur. Il y avait longtemps que cette circonstance ne s'était présentée à Pau à l'époque des jours gras, et il est probable que la promenade du Mercredi des Cendres s'en ressentira. Voilà la troisième année consécutive que Bazar sera privé de cette descente carnavalesque, qui est aussi le Longchamps de Pau.

Si l'on doit s'en rapporter au dicton Béarnais, cette neige, malgré son volume, ne tardera pas à fondre; on sait que l'on dit dans nos campagnes, que la neige de février — a des ailes — mais n'a pas des pieds. L'ouragan du 10 a causé de grands dégâts par toute la France. Aux sinistres que nous avons enregistrés déjà, nous ajoutons ceux-ci: A Tavaux, village distant de 60 de sept kilomètres, l'ouragan a renversé et détruit une maison sous les ruines de laquelle plusieurs personnes ont péri.

A Saint-Mathieu (Pyrénées-Orientales), une maison a également été renversée de fond en comble. Le propriétaire, qui était couché dans son lit et que l'on croyait étouffé sous les débris, n'a reçu, par un bonheur inouï, qu'une légère contusion.

Dans le même département des Pyrénées-Orientales, beaucoup d'oliviers ont été déracinés et brisés. La neige, dans plusieurs endroits, a causé de déplorables malheurs. A un kilomètre de Pradelle (Haute-Loire), un receveur buraliste, M. Claballier, et un surnuméraire des contributions indirectes, M. Boni, poursuivant un muletier qui transportait des outres de vins, ont été surpris et ont péri dans la neige. Deux cent personnes et la brigade de gendarmerie se sont mis à leur recherche, et ce n'est qu'après six heures qu'on a pu se frayer une route qui a conduit auprès d'eux. Les secours, malheureusement, sont arrivés trop tard; on n'a relevé que leurs cadavres.

L'agrandissement du format de LA PRESSE lui permet de réaliser les nombreuses améliorations depuis longtemps réclamées par le public et notamment de publier avec tous les développemens convenables les comptes rendus des séances des deux Chambres. Les nouveaux abonnés qui se feront inscrire à LA PRESSE dans le mois de février recevront, sans augmentation de prix et sans frais:

Tous les feuilletons de LA REINE MARGOT, par M. ALEXANDRE DUCAS, précédemment publiés et contenant plus de deux volumes.

Tous les feuilletons des deux premiers volumes DES PAYSANS, par M. DE BALZAC.

Cette faveur sera très prochainement supprimée. On s'abonne en adressant un mandat à l'administration, rue Montmartre, 131 à Paris et chez les Libraires, Directeurs des Postes et des Messageries, au prix de 14 francs pour 3 mois, 26 pour 6 mois et 48 à l'année pour les départements.

Indiquer qu'il s'agit d'un abonnement nouveau et non d'un renouvellement.

L'Ecole spéciale préparatoire à la marine, dirigée

par M. Lorioi, à Paris, rue Neuve St Geneviève, 11, sous le Patronage du Prince de Joinville, ouvrira le premier avril prochain, ses cours du second semestre. Les jeunes gens arriérés dans leurs études; ceux qui sont pressés par l'âge (on n'est point admis à l'école navaie après seize ans) pourront commencer ou continuer leurs études préparatoires à cette époque et gagner ainsi une année. Les élèves sont reçus de douze à seize ans.

M. PARISET secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine, et membre du conseil supérieur de santé du royaume, en rendant compte des bons résultats qu'il a obtenus de l'emploi de la PATE pectorale balsamique de REGNAULD AINÉ pharmacien à Paris, rue Caumartin, 45, terminait ainsi sa déclaration: C'est sans doute au choix des substances qui la composent et surtout au mode particulier que M. Frère emploie pour la confectionner, que doit être attribuée sa supériorité manifeste sur les autres pectoraux connus jusqu'à ce jour. Dépôt à Bastia chez M. Serpentin, marchand.

ERREUR DE M. THURILLON. — Si le vrai comique ne se trouve plus que rarement au théâtre, il est souvent au palais. Le *Droit* publie une véritable scène de vaudeville; en voici le piquant compte-rendu: Jaloux, aveugle d'esprit que de maux tu as causés à l'humanité engageant! et comb en doit te maudire aujourd'hui cet honnête M. Thurillon, que tu amènes sur le banc fatal de la police correctionnelle!

Le plaignant est un monsieur de province, récemment arrivé à Paris. Il est vêtu avec une recherche toute départementale, et porte des moustaches parfaitement cirées; il déclare se nommer M. Eugène Roussel, exercer la profession de rentier, et être âgé de vingt-huit ans. Il dépose en ces termes: Messieurs, j'ai été sur le point de me marier dans ma petite ville, et voulant faire galamment les choses, j'étais venu à Paris dans l'intention d'y faire quelques emplettes, et aussi de visiter la capitale et d'en goûter quelque peu les plaisirs si vantés.

M. THURILLON. — Mon Dieu! monsieur.... j'ignorais encore cette circonstance.... vous deviez vous marier..... c'est une raison de plus que je vous réitére mes regrets.

M. ERGÈVE. — Monsieur, nous causerons de cela tout à l'heure. Laissez-moi poursuivre mon récit. Je vins donc à Paris, que je n'avais pas l'honneur de connaître; je descendis chez un ami, qui voulut bien me servir de cicerone, et qui se donna le jour même à me promener dans les rues, squares, monuments et boulevards de la reine du monde civilisé.

Je suis vraiment désolé de ce qui s'est passé. Par exemple! monsieur, j'en suis bien plus fâché que vous. Sur le soir, après avoir dîné ensemble, nous nous ammes, je crois, par la rue de la Madeleine. Mon ami avait voulu un voir dans cette rue, il me pria de l'attendre. Je l'attendis en me promenant sur le trottoir. Je me promenais ainsi depuis environ dix minutes, quand j'éprouvai tout-à-coup une violente commotion, et je fus soudainement aveuglé par mon chapeau, qui me descendit brusquement sur le nez et sur le menton.

Eh bien! oui, monsieur, oui, je renouvelle mes vœux, c'était moi, moi seul qui vous avais appliqué un coup de poing sur la tête; et je vous le confesse ici, si j'avais eu une canne ou un bâton, je me serais fait un plaisir de vous le casser sur le dos.

Monsieur, je me félicite alors que vous n'avez eu que vos poings.... Je continue: ainsi privé de la vue, le nez gêné par mon chapeau, je ne sus si j'avais affaire à une bande de voleurs. Je me démenai des pieds et des mains, mais je n'atteignis rien; au contraire: je sentis une grêle de coups de poing; et de coups de pied me parsemer le corps.... Je criai, mais ma voix, étouffée par ma coiffure, ressemblait aux mugissements d'un quadrupède plutôt qu'aux cris d'une créature humaine. Bref, je ne sais ce qui serait arrivé de moi si mon ami ne fût venu me délivrer.

Et ce fut lui qui, en vous arrachant le chapeau qui couvrait votre visage, me fit reconnaître que je ne vous connaissais pas et que je vous avais abimé par erreur, par pure erreur.

Je ne dis pas le contraire, mais vous auriez dû me regarder avant de frapper.

— Mon Dieu ! si votre chapeau ne vous fût pas descendu sur le menton dès le premier coup de poing, j'aurais sans doute reconnu que je me trompais. Vous allez vous marier, monsieur, et vous devez me comprendre. Moi, je le suis, marié, monsieur.... et j'ai quelques motifs de me méfier des jeunes gens qui flânent sous mes fenêtres. Il en est un surtout à qui vous ressemblez énormément par derrière, et que j'exécute encore plus que les autres. Je vous ai pris pour lui, monsieur, je vous ai pris pour lui.

— Et moi, je vous ai pris pour... Faut-il le dire ? pour un *escarpe*.

— Je ne m'en fâche pas, mon cher monsieur. Eh bien ! nous sommes quittes à quitte.

— Sauf le chapeau que vous m'avez brisé, sauf les contusions dont vous m'avez couvert.

L'ami de M. Eugène raconte les faits rapportés par le plaignant.

M. Thurillon est condamné à une amende de 16 fr.

— Ah ! monsieur ! dit M. Thurillon à M. Eugène, c'est bien cher pour un erreur.

M. EUGÈNE. Cela vous apprendra les dangers de la jalousie.

M. THURILLON. Ah ! monsieur, j'en appelle au mari à venir des vengeances de M. Eugène !

MEULES DE MOULIN,

Grande rue Marengo, n° 69.

Le sieur RABATTU a l'honneur d'informer MM. les meuniers et propriétaires de moulins, qu'il vient d'établir en cette ville un atelier pour la fabrication de meules assorties en genres et dimensions.

Les pierres qu'il emploie sont de premières qualités de Lésigny, et de la Ferté-Sous-Jouarre.

Les morceaux des carreaux de la Ferté proviennent des carrières du bois de la Barre et des terrains de Tartel'e.

Les personnes qui l'honorèrent de leur confiance auront lieu d'être satisfaites sous tous les rapports. S'adresser à l'atelier, au chemin de Saint-Pierre, 36, à Marseille.

MODES.

M^{lle} COURNAND, marchande de modes arrivant de Paris, offre ses services aux personnes qui voudront bien l'honorer.

Elle tient correspondance avec les meilleures maisons de modes de Paris, et reçoit, à chaque saison, des patrons et des chapeaux modèles.

Son logement est aux Terrasses près le magasin de M. Genero fils.



Le bateau à vapeur le *Télégraphe* partira le 16 mars prochain pour Rome, et sera de retour à Bastia le 25 dito.

Les personnes qui voudront en profiter sont priées de se faire inscrire au bureau avant le 5 mars, attendu que s'il n'y avait pas un nombre suffisant de passagers, le voyage n'aurait pas lieu.

Le prix du nolis est fixé à 50 fr. aller et retour.

Le bateau à vapeur la *Letizia* partira de Bastia pour Marseille dimanche 23 courant, à 9 heures du matin, et il repartira de Marseille pour Bastia, le 2 mars prochain à la même heure.

PORT DE BASTIA.

ARRIVÉES

RIO 15 février, brick goél. Constance, de 38 tx. c. Valzi, minéral.

RIO 18 idem, brick goél. Aigle, de 48 tx. c. Rinaldi, minéral.

RIO 18 id. goél. Caroline de 23 tx. c. Geechi, minéral.

RIO 18 id. balancelle s^{te} Claire, de 40 tx. c. Derosa, minéral.

RIO 18 id. Pinque Six Frères, de 92 tx. c. Giannoni, minéral.

RIO 18 id. chebec Assomption de 82 tx. c. Gianneli, minéral.

MARSEILLE 19 id. b. à vap. Letizia, de 73 tx. c. Lota, passagers.

MARSEILLE 19 id. paquebot Bastia, de 120 ch. c. Santi, dépêches et passagers.

LIVOURNE 19 id. b. à vap. Maréchal Sebastiani, de 31 tx. c. Battesti, passagers.

MARSEILLE 19 id. brick goél. Antoinette, de 51 tx. c. Laporta, diverses.

DEPARTS

PALERME 14 février, brick Quebec de 275 tx. c. Caleno, lest.

MARSEILLE 14 id. paquebot Napoléon, de 120 ch. c. Blanc, dépêches et passagers.

MARSEILLE 17 id. b. à vap. Golo, de 57 tx. c. Bugliani, passagers.

RIO 18 id. mistick Assomption de 29 tx. c. Stretti, l.

RIO 18 id. bateau J^r Cléante, de 21 tx. c. Sauginetti, lest.

Le Gérant, N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

DIMINUTION

DES PRIX

D'ABONNEMENT.

(CINQ ÉDITIONS PAR JOUR, TROIS POUR PARIS, DEUX POUR LES DÉPARTEMENTS.)

LA PATRIE

BUREAUX :

À PARIS,

RUE COQHÉRON, 8.

La Patrie est le journal des principes et des intérêts vrais du pays, et non pas le journal des partis et des hommes. La Patrie comble ainsi une lacune dans la presse parisienne; elle a pris pour devise: INDÉPENDANCE, VÉRITÉ.

Journal des intérêts réels, la Patrie s'occupe, avec sollicitude, du commerce et de l'industrie, et surtout de l'agriculture, dont l'amélioration est le but constant des rédacteurs spéciaux que la Patrie s'est attachés.

La Patrie a, pour les départements, deux éditions.

Ces deux éditions se composent dans la matinée, et pour l'heure du départ du courrier, ce qui leur donne (pour les nouvelles) une avance de vingt-quatre heures sur les autres journaux de Paris, qui, composés en entier la nuit, sauf de faibles exceptions, ne peuvent reproduire que les nouvelles de la veille. L'une des deux éditions pour les départements comprend, avec la feuille politique ordinaire, une FEUILLE COMMERCIALE; elle est imprimée sur six pages. La feuille commerciale, par l'exactitude de ses cours, par le caractère complet de ses nouvelles maritimes, commerciales, industrielles, agricoles, etc., est préférable à toutes les publications du même genre. L'autre édition de la Patrie ne comprend que la feuille politique, publiée, comme tous les journaux, sur quatre pages.

La Patrie a commencé, le 2 janvier 1845, la publication d'un roman historique en sept volumes, de M. ALEXANDRE DUMAS, LA GUERRE DES FEMMES, dont le succès égale celui des ouvrages les plus

remarquables de cet auteur. La Patrie publie ou publiera, en outre, le MACONNIER, de M. ELIE BERTHOUD; le FOND DE LA BOUTEILLE D'ENCRE, de M. ALPHONSE KARR; le CAPITAINE DES TROIS COURONNES, de M. MICHEL MASSON; le MANCENILLIER et ESAU LE LÉPREUX, de M. EMMANUEL GONZALES; MATHIEU, de M. HENRI BERTHOUD; le PASTEUR D'HOMMES, de M. EMILE SOUVESTRE; THÉRÈSE, ou les MÉMOIRES D'UNE FILLE DU PEUPLE, de M. ARNOULD FREMY; UN ENLEVEMENT AU XVI^e SIÈCLE, de M. MARIE AYCARD; MORTE, légende parisienne, par M. AMÉDÉE ACHARD; enfin un second roman de M. ALEXANDRE DUMAS, et des romans de MM. AUGUSTE MAQUET, J. BOUCHARDY, LOUIS LURINE, et de M^{lle} CHARLES REYBAUD, MÉLANIE WALDOR, comtesse d'ASCH, CLÉMENTINE ROBERT, etc.

Tous ces romans sont ou seront publiés dans toutes les éditions de la Patrie.

Le feuilleton des théâtres, dans la Patrie, est rédigé par M. ALPHONSE KARR, c'est dire que ce feuilleton a un piquant et une originalité qui en font comme des pages détachées des *Gazettes*, ce petit livre mensuel qui a eu et qui a encore tant de succès. Le feuilleton des théâtres, de M. Alphonse Karr, est également dans toutes les éditions de la Patrie.

La critique littéraire, confiée à M. FRANCIS WEY; les sciences, traitées par M. ISIDORE BOURDON; et les arts, occupent une place importante dans le journal.

Enfin une CHRONIQUE DE PARIS, revue ou critique

spirituelle du monde et de ses bizarreries, ironiquement ou hardiment signée UN BAS BLEU, complète l'intérêt du journal.

LES PERSONNES QUI S'ABONNERONT À LA Patrie RECEVRONT gratis TOUS LES ROMANS PUBLIÉS PAR CE JOURNAL DEPUIS LE 2 JANVIER 1845. Seulement, elles devront les faire retourner au bureau de la Patrie, ou indiquer le mode d'envoi, qui reste à leurs frais.

Les prix des abonnements aux deux éditions de la Patrie pour les départements, est ainsi fixé :

1^{re} Édition AVEC LA FEUILLE COMMERCIALE : — Un an, soixante fr. ; — 6 mois, 31 fr. ; — 3 mois, 16 fr.

2^e Édition sans la feuille commerciale : — Un an, quarante-quatre fr. ; — 6 mois, 23 fr. ; — 3 mois, 12 fr.

Le montant des abonnements d'un an doit être envoyé franco à l'administration. Pour les abonnements de six mois et de trois mois, l'administration de la Patrie offre de tirer sur les abonnés, qui paieront ainsi à leur domicile et sans frais. — On peut aussi s'abonner aux Messageries générales et royales et chez les directeurs des postes, sans augmentation de prix.

Le journal sera servi, comme essai, pendant cinq jours, aux personnes qui en feront la demande.

Les lettres doivent être affranchies; sinon, elles seront refusées.

Écrire au directeur de la Patrie, rue Coq-Héron, 8, à Paris.

CE JOURNAL
PARAIT
TOUTES LES SEMAINES.

On s'abonne à Bastia au bureau du Journal, rue des Jéonites.

À Paris, à l'Office-Correspondance de LAJOLIVET et C^{ie}, plus ce de la Bourse, N° 5, où l'on reçoit les Annonces.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL,

Feuille d'Annonces Légales.



PAIX
DE L'ABONNEMENT.
Trois mois 4 fr.
Six mois 8 »
Un an 16 »
Pour le continent 20 c.
Pour l'étranger . 24 »
PAIX D'INSERTION.
Diverses 40 c.
Judiciaires 30 »
Les lettres et annonces doivent être adressées franco.

Bastia.

La chambre des députés a discuté un projet de loi d'une très grande importance pour les progrès de l'agriculture et de l'industrie. Il s'agit de réglementer tout ce qui se rattache aux cours d'eau et de donner les moyens d'enrichir et de fertiliser les terres qui manquent d'eau, ce puissant véhicule de la fécondation. Ce projet de loi intéresse vivement la France, dont certaines parties se trouvent par le manque d'eau ou par leur mauvaise direction dans une situation des plus déplorable. Il existe de grandes quantités de terres qui, pour devenir productives, n'auraient besoin que d'un peu d'eau et elles ne peuvent l'obtenir soit à cause du mauvais vouloir de certains propriétaires peu éclairés ou jaloux de la prospérité de leurs voisins qui s'obstinent à garder pour eux seuls des eaux qui, habilement distribuées, enrichiraient la contrée, sans les appauvrir cependant eux mêmes, soit parce que la législation est insuffisante pour fixer ce qui a rapport aux cours d'eau, rivières, fleuves ou sources. C'est cette grave lacune ou cette déplorable mauvaise volonté que la loi actuelle a pour but de combler et de faire cesser, et nous ne saurions trop applaudir à des efforts de cette nature qui concourent directement à l'amélioration des conditions défavorables parfois où se trouve réduite notre agriculture. Avec des prairies mieux entretenues, plus productives, l'éleve de la race bovine, de la race chevaline peut s'étendre et l'agriculture, par une conséquence naturelle, obtiendra des engrais dont elle manque sur plusieurs points où qu'elle ne peut se procurer qu'à des prix trop élevés.

Si cette législation peut rendre de grands services à la France, la Corse en retirera, elle aussi, de grands avantages, car son agriculture, qui a encore tant à recevoir, tant de progrès à accomplir pour se mettre au niveau de celle du continent, ne pourra tirer que d'immenses profits des améliorations qui doivent résulter de cette législation nouvelle. C'est surtout pour la Corse et pour les départements du midi où la température est si élevée et si funeste aux prairies qui manquent d'eau, que ces innovations seront profitables, en même temps qu'elles sont de la plus grande urgence. L'agriculture, en Corse, pourrait changer de face, si les eaux, qui y sont si abondantes, pouvaient être habilement dirigées, cesser de couler souvent en pure perte et être employées pour la production sans de grands efforts ni de grandes dépenses. Rien n'est triste pour le voyageur attentif comme cette perdition si déplorable des eaux; cette rupture ou cet abandon de tant de conduits qui, construits autrefois, sont aujourd'hui abandonnés et

laissent dans ce déplorable état perdre une quantité si considérable d'eau, rendant plus mauvais encore les misérables sentiers qui existent de toutes parts. Quand on songe qu'il suffirait que les propriétaires s'entendissent ensemble; qu'ensemble ils fissent quelques dépenses peu considérables produisant bientôt au décuple, on ne peut que s'affliger de ce laisser aller, de cette nonchalance qui rendent stériles les trésors que la nature, en mère bienfaisante, nous a prodigués. Quelques propriétaires avisés, comprenant que l'eau est un des premiers besoins de la terre, construisent de vastes réservoirs pour conserver des provisions pour une époque où l'eau devient moins abondante; il serait vivement à désirer que cet exemple fût suivi, et que là où l'on n'a qu'à se baisser, pour ainsi dire, pour recueillir l'eau en abondance, on profitât de cette précieuse ressource.

Il doit se trouver en Corse, comme dans les autres départements français, un grand nombre de propriétaires qui ne demandent pas mieux que de profiter de cette ressource et qui se trouvent dans l'impossibilité de la faire, en présence du silence de la loi. Avec la nouvelle législation ils seront suffisamment armés pour obtenir les avantages après lesquels ils soupirent avec raison et ils pourront voir ainsi leurs terres améliorées, fécondées, leur donner tout ce qu'ils ont en droit d'en attendre. La prospérité de la Corse ne ferait qu'y gagner et c'est ainsi qu'une amélioration ne saurait rester isolée et qu'elle produit une foule d'avantages qu'on est peut-être loin de soupçonner au premier abord.

Les dispositions nouvelles de cette loi, adoptée par la chambre des députés, le 13 février, à la majorité de 141 voix contre 116 et qui sera sans doute portée à la chambre des pairs, doivent exercer trop d'influence sur l'avenir de l'agriculture, pour que ce ne soit pas un devoir pour nous de les porter à la connaissance de nos lecteurs. Voici quelles sont les dispositions de ce projet de loi :

Art. 1^{er}. — Tout propriétaire qui voudra se servir, pour l'irrigation de ses propriétés, des eaux naturelles ou artificielles dont il a le droit de disposer, pourra obtenir le passage de ces eaux sur les fonds intermédiaires, à la charge d'une juste et préalable indemnité.

» Sont exceptés de cette servitude, les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenants aux habitations.

Art. 2. — Le propriétaire des fonds inférieurs devra recevoir les eaux qui s'écouleront des terrains ainsi arrosés, sauf l'indemnité qui pourra lui être due.

» Sont également exceptés de cette servitude les

maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenants aux habitations.

Art. 3. — La même faculté de passage sur les fonds intermédiaires pourra être accordée au propriétaire d'un terrain submergé en tout ou en partie, à l'effet de procurer aux eaux nuisibles leur écoulement.

Art. 4. — Les contestations auxquelles pourront donner lieu l'établissement de la servitude, de ses dimensions et de sa forme, la fixation du parcours de la conduite d'eau et les indemnités dues soit au propriétaire du fonds traversé, soit à celui du fonds qui recevra l'écoulement des eaux, seront portées devant les tribunaux qui, en prononçant, devront concilier l'intérêt de l'opération avec le respect dû à la propriété.

Il sera procédé devant les tribunaux comme en matière sommaire, et s'il y a lieu à expertise, il pourra n'être nommé qu'un seul expert.

Art. 5. — Il n'est aucunement dérogé par les présentes dispositions aux lois qui régissent la police des eaux.

Le ministère a présenté deux projets de loi aux dernières séances de la Chambre des députés. Par le premier, une pension viagère serait allouée aux membres de la légion d'honneur sur les fonds de l'ordre, et par le second, le chemin de fer de Paris à Lille serait concédé à la compagnie qui s'en rendrait adjudicataire à la condition par elle de rembourser à l'État les dépenses faites par ce dernier pour les travaux de terrassement exécutés jusqu'à ce jour et de faire le reste des dépenses nécessaires pour la mise en activité de ce chemin. La concession ne pourrait pas dépasser un maximum de 45 ans et le ministère se réserve de la réduire à un nombre moindre, au moment de l'adjudication, s'il le juge convenable.

M. le cardinal archevêque de Lyon vient de publier un mandement dans lequel il attaque avec violence deux ouvrages publiés par M. Dupin, procureur général à la Cour de Cassation. Il attaque en même temps toutes les lois qui définissent les droits du gouvernement à l'égard de ses rapports avec le clergé. Ce mandement vient d'être déferé au conseil d'État pour cause d'abus.

Par ordonnance royale en date du 13 février, M. Cristofani, substitut du procureur du roi, près le siège de Barcelonnette, a été nommé aux mêmes fonctions près le tribunal de première instance de Digne (Basses-Alpes.)

Par ordonnance royale du 26 janvier 1845 : M. Casanova Jean-Charles, sous-lieutenant au 18^e de ligne, a été promu lieutenant au même corps. M. Semidei Nicolas, sergent-major au 37^e de ligne, a été promu au grade de sous-lieutenant au même corps.

Le préfet du département de la Corse, donne avis aux entrepreneurs de travaux publics, que le 28 du courant aura lieu dans une des salles de l'hôtel de la préfecture, la mise en adjudication des travaux à faire sur la route royale n° 128 de Bastia à Bonifacio, pour la construction entre la route royale n° 193 et le sommet de la rampe de l'Arena, sur une longueur de 3,306 mètres 45 centimètres (adjudication à la folle enchère du sieur Leca Vincent). Le montant des travaux à exécuter s'élève à 58,000 fr.

Le 19 mars prochain, autre adjudication à la folle enchère du sieur Guglielmi Antoine. Route départementale de Bastia à Macinaggio; construction entre les Pentaconi et le Buttojo, sur une longueur de 2,404 mètres 45 centimètres. Les travaux à faire, déduction faite de ceux déjà exécutés par le sieur Guglielmi, s'élèvent à 72,353 fr. 28 cent. Toute soumission qui ne demanderait pas au-delà de 10 p. 0/0 sur les prix du détail estimatif, sera acceptable.

Une dépêche télégraphique datée de Paris, vendredi 21, à sept heures du soir, porte ce qui suit : L'amendement, proposé par l'opposition, sur la loi des fonds secrets, a été rejeté par 229 voix contre 205.

La loi a été ensuite votée par 217 boules blanches contre 41 noires.

Chambre des Députés

NOUVELLES DU MEXIQUE. — Les avis du Mexique sont importants, ils annoncent la défaite et la capture de Santa-Anna. Voici les nouvelles publiées par le *Picayune* du 20 :

Par le *Sarah-Ann*, nous avons des avis de Tampico du 13 courant, et du Mexico du 4. Pour donner un récit plus complet, nous repreneons les événements depuis le 1^{er} courant, époque où Santa-Anna était au village d'Ayotla, à quelques milles S.-E. de la capitale. Dans sa marche, de Huehuetoca à ce point, il avait déjà perdu 2,000 hommes par la désertion, et l'impossibilité où il était de payer les troupes qui lui restaient, excitait dans leurs rangs un grand mécontentement.

Pour les entretenir dans ces dispositions et engager les mécontents à abandonner le dictateur, le général Bravo fit une sortie de la capitale le 1^{er}, à la tête de 3,000 hommes, afin de fatiguer le tyran par des escaramouches, mais sans lui offrir le combat. En même temps, le Congrès publiait un décret ordonnant à tous les officiers sous les ordres de Santa-Anna de venir, dans le délai de huit jours, donner leur assentiment au nouveau gouvernement, sous peine de dégradation et d'expulsion pour toujours de l'armée mexicaine. Cette démonstration augmenta nécessairement la désorganisation parmi les soldats du dictateur, et il eut recours aux plus affreuses cruautés pour mettre un terme à la débandade de ses troupes.

Voyant que toutes ses démonstrations contre la capitale ne servaient à rien, et qu'il n'avait rien pu obtenir par ses intrigues et ses sourdes menées, il se dirigea sur Puebla, dans le but de se rendre maître de la place avant que les forces du gouvernement pussent être concentrées par la jonction du général Parades, venant de Queretaro, avec 7,000 hommes sous ses ordres. Puebla avait été mis en état de siège et le commandant de la place espérait pouvoir résister à Santa-Anna jusqu'à ce qu'il fût possible de recevoir des secours. On avait aussi posté des troupes de cavalerie dans les villes de Tlascala, Huamantla, Orizaba, Perote et Salapa, pour s'emparer de Santa-Anna s'il tentait de fuir.

Tel était l'état des choses le 4 janvier; toutefois, nous trouvons dans le *Bee and Tropic* une lettre datée de Tampico, le 14 janvier qui annonce la défaite

de Santa-Anna par les forces combinées de Parades et de Bravo, dans la plaine d'Appan, sous les murs de Puebla, mais nous donnons cette nouvelle sans la garantir. Cinq cents hommes auraient succombé dans le combat et Santa-Anna aurait été pris, tandis qu'il cherchait à s'échapper. La lettre ajoute que Parades s'est mis à la poursuite des fuyards de l'armée de Santa-Anna, tandis que Bravo est retourné à Mexico, emmenant son prisonnier.

Le corps diplomatique, ayant à sa tête le baron Alley de Cyprey, ambassadeur français, est venu le 1^{er} janvier offrir ses félicitations au général Herrera, nommé comme on sait, président provisoire.

M. Shannon, le ministre des États-Unis, a repris ses relations comme par le passé, depuis que l'ex-ministre des affaires étrangères, Rejon, n'exerce plus le pouvoir à Mexico. Ses rapports sont maintenant établis sur le pied d'une extrême franchise et d'un bon vouloir réciproque. Il en est de même de l'ambassadeur français, et tout porte à croire que les difficultés qui se sont élevées entre le Mexique et les puissances étrangères se termineront à la satisfaction générale.

AFFAIRE DU TEXAS. — La chambre des représentants, après avoir prononcé sur plusieurs propositions relatives à l'annexion du Texas, a enfin terminé la discussion sur cet important sujet. Le 29 janvier, elle a adopté à la majorité de 120 voix contre 98, une proposition mixte présentée par M. Brown, membre whig.

AFFAIRE DE L'ORÉGON. — La question de l'annexion du Texas étant ainsi terminée, le débat s'est établi sur la proposition d'instituer un gouvernement territorial dans l'Orégon; il a été également rempli d'intérêt.

Le 15, dans le sénat, M. Archer, président de la commission des affaires étrangères, a annoncé que, sous peu de jours, le président ferait une communication relativement au résultat des négociations pendantes à ce sujet. Cette communication n'avait point encore été publiée au départ du paquebot.

En attendant, une foule de pétitions, demandant l'occupation immédiate, avaient été adressées aux deux chambres. Le 16, dans le sénat, M. Atchison a présenté le rapport de la commission chargée d'examiner le bill pour la protection, l'établissement et la juridiction des États-Unis, sur le territoire de l'Orégon. Le 22, dans la chambre des représentants, ont été présentées les protestations de l'Ohio contre l'abandon d'une partie quelconque du territoire. M. Douglas a proposé un bill, pour établir des postes militaires dans le Nebraska et l'Orégon, afin de protéger le commerce des États-Unis avec le Nouveau-Mexique et la Californie, ainsi que les émigrants; il proposait d'employer les troupes de l'Union aux travaux nécessaires, et d'y affecter 100,000 piastres. Ce bill a été renvoyé à la commission des affaires militaires.

Enfin, le 27, la chambre, à la majorité de 117 voix contre 40, a pris en considération le bill établissant un gouvernement territorial.

La discussion sur ce bill s'est ouverte le 29 à la chambre des représentants. En l'appuyant, M. Belser a déclaré que c'était une mesure connexe avec celle de l'annexion du Texas, et qu'il espérait que la semaine ne s'écoulerait pas sans qu'elle reçut la sanction de la chambre et fut envoyée au sénat. Il pense qu'elle renferme une plus grande probabilité de guerre avec l'Angleterre que celle de l'annexion, mais il est pour la guerre, si elle résulte de la poursuite des droits du pays. Il passe en revue la politique de la Grande-Bretagne, et dit à ce sujet: « Je proclame hautement, du haut de cette tribune, que le temps est venu où il faut arrêter ses agressions. Le ton général de ce discours, très-belligère fait supposer que les partisans des deux mesures sont déterminés à en poursuivre l'adoption à tout risque. M. Bowler, s'élevait également contre la puissance et la politique de la Grande-Bretagne, conclut comme le préparant « qu'il est temps de mettre un terme aux prétentions de l'Angleterre. » Le 30, la mesure a été appuyée par trois membres; l'un d'eux, M. Owen, de l'Indiana, a déclaré que si le bill passait, il proposerait immédiatement la même résolution que l'an passé, requérant le président de prévenir la Grande-Bretagne de l'intention des États-Unis, d'annuler au bout d'un an la convention faite pour l'occupation

conjointe. La discussion continuait au départ du paquebot.

AFFAIRES SUISSES. — Nous lisons dans le *Courrier de Lyon*, du 20 :

Les événements dont le canton de Vaud a été le théâtre, ont eu du retentissement à Genève. Des bruits d'une nature tout-à-fait alarmante ont même circulé ce matin à Lyon sur les actes de violence auxquels se serait porté le peuple vaudois.

Le *Journal de l'Ain*, du 17, contient une note qui ne confirme pas ces rumeurs alarmantes, mais qui ne les dément pas non plus complètement, car les renseignements qu'elle contient peuvent fort bien être d'une date antérieure aux faits dont il a été question.

Le conseil d'État de Genève s'est mis en mesure de faire face aux événements; il a publié une proclamation.

À peine cette proclamation a-t-elle été affichée, que des groupes nombreux se sont formés dans les rues de Genève et sur les places publiques. Les militaires qui arrivaient pour camper en caserne avaient beaucoup de peine à se frayer un passage, et plusieurs se sont vus obligés de rétrograder. Des voix de faits ont même eu lieu envers des officiers; des soldats et un gendarme ont été désarmés.

Tout est consommé dans le canton de Vaud. Le *Fédéral de Genève*, dans un supplément daté du 16, contient la correspondance suivante :

« Lausanne, samedi soir 15 février.

« Notre révolution est consommée. Une assemblée populaire a eu lieu ce matin sous la Halle-aux-Biens. Elle a prononcé la dissolution du Grand-Conseil, et voté elle-même les instructions de nos députés à la Diète, dans le sens de l'expulsion des Jésuites de toute la Suisse. Il est permis de douter que la Diète reconnaisse des pouvoirs conférés par une assemblée révolutionnaire, sans aucun mandat du peuple vaudois. Deux membres du gouvernement provisoire qui ont refusé leur nomination, MM. Muret, ancien conseiller d'État, et Sel-offer, négociant à Morges, ont été remplacés par MM. Briatte et Wenger, architecte.

« Ce soir, le gouvernement provisoire, en corps et accompagné de ses huissiers en grand costume, s'est rendu sur Montbenon pour annoncer la convocation des assemblées électorales. M. Bruey a félicité le peuple de sa victoire, et dit qu'il eût aimé être célébré par 101 coups de canon.

« On écrit de Villeneuve-le-Roi (Yonne) : Voici un exemple du danger des inhumations trop précipitées. Un jeune homme qui était malade depuis longtemps, parut subitement frappé de mort; tous les soins pour le rappeler à la vie furent impuissants, et l'on procéda aux funérailles; au moment où l'on venait de déposer le défunt dans la bière, il se réveilla tout-à-coup de son sommeil léthargique, et, à la stupeur de tous les assistants, sortit de son cercueil. Quoique malade encore, ce jeune homme va beaucoup mieux.

« On assure que les questeurs n'ont reçu moins de vingt-mille demandes de billets pour la discussion des fonds secrets à la chambre des Députés. Un certain nombre d'anglais de distinction ont fait intervenir lord Cowley lui-même; tout le monde s'attend à une lutte des plus énergiques entre M. Guizot, M. Thiers et M. Berryer, qui doit, dit-on, se faire inscrire.

Les tribunes de la chambre ne contiennent pas mille personnes.

« Nous lisons dans un journal : « La mission de M. Lagrenée n'est pas terminée, ainsi qu'on aurait pu le faire supposer le retour en France de la frégate la *Sirène*. Le reste de la division, composé des corvettes la *Victorieuse*, la *Sabine*, l'*Alémé* et du vapeur l'*Archimède*, se trouve encore en ce moment dans les mers de l'Inde. Voici sur la marche de l'expédition de nouveaux détails qui pourront faire juger de l'état des choses.

« On sait que la ville de Macao, située dans la province de Canton, appartient aux Portugais depuis 1563, qu'ils paient à l'empereur de la Chine un tribut annuel de 100,000 ducats, qu'un commissaire impérial y séjourne pendant certaines parties de l'année, pour le paiement du tribut et règlement des affaires du gouvernement chinois avec les autres na-

tions. Lorsque M. Lagrenée arriva à Macao avec sa suite, le commissaire impérial Tai-Yang, qui s'y trouvait, vint à signer un traité avec l'envoyé des États-Unis, M. Cushing. Le représentant du Celeste-Empire et l'ambassadeur français eurent ensemble une entrevue très-amicale, dont les journaux ont rendu compte. À la suite de cette entrevue, le commissaire impérial ayant fait savoir à M. Lagrenée qu'il avait les pouvoirs nécessaires de son souverain pour arrêter avec les nations étrangères des conventions commerciales, un traité fut proposé et signé par les hautes parties contractantes. Voici les points principaux de ce traité : 1^o la France est placée sur le pied des nations les plus favorisées quant au droit de douane; 2^o elle ne pourra jamais être soumise à aucun tribut périodique au profit du souverain du Celeste-Empire; 3^o elle pourra établir des factorats à Canton, dans le genre de celles fondées par les Hollandais, les Anglais, les Danois et les Espagnols; 4^o elle pourra trafiquer à Tchangtcheou, sans les droits de la couronne d'Espagne qui a dans cette ville un privilège exclusif; 5^o elle pourra établir des factorats dans les ports de Hame, Tchao-Hergé et Ning-Po; 6^o enfin elle aura le droit de trafiquer, par la suite, dans tous les endroits qui pourraient être ouverts aux nations les plus favorisées.

« Ce traité prouve l'idée heureuse qu'a eue le gouvernement chinois d'appeler la concurrence dans le commerce de l'empire.

« On prépare au ministère de la marine un règlement spécial pour les capitaines de navires marchands. Voici à quelle occasion. D'après des ordonnances sur la navigation marchande, qui remontent à Colbert, et dont les principales dispositions ont toujours été conservées, les capitaines des navires marchands qui se rendent dans certaines latitudes désignées, sont obligés de tenir note, non-seulement des circonstances de leur navigation, mais encore de toutes les particularités qu'ils remarquent dans les lieux où ils se rendent, et doivent faire à ce sujet un rapport détaillé au ministre de la marine. Cette obligation a pour but de tenir le commerce français au courant des affaires des pays lointains; depuis longtemps elle semblait tomber en désuétude, ainsi que l'a constaté une circulaire récente adressée par M. de Mackau au commissaire-général de la marine au Havre, relativement à un navire arrivé du Gabon. Aujourd'hui on s'occupe de rédiger un règlement qui comprendra les points sur lesquels devra porter l'attention des capitaines de navires. On ne saurait trop approuver cet idée, qui a pour but de fournir au commerce français des documents utiles, et nous sommes certains que les capitaines des navires français s'empresseront de seconder les vues du gouvernement.

« Nous lisons dans le *Moniteur Algérien* du 20 :

Tous les rapports sur la situation politique de la division d'Alger signalent toujours le même état de tranquillité qui règne depuis quelque temps. Les pluies torrentielles qui sont tombées cette année, ont causé presque partout quelques désastres. Les rivières avaient tellement grossi, que sur plusieurs points elles étaient devenues infranchissables et que par suite l'approvisionnement des marchés a subi quelques difficultés.

Dans les parties les plus élevées du côté de Médéah par exemple, la neige était tombée en quantité telle, que les communications avec Blidah en ont été momentanément interrompues. Dans la ville, le poids des neiges qui pesait sur les maisons était si considérable, que plusieurs se sont écroulées. En France, les Pyrénées et les Alpes offrent seules le spectacle de neiges aussi abondantes que celles de cette année. Cet état de la température quoique regrettable sous plus d'un rapport, n'a cependant apporté d'autre préjudice aux cultures qu'un faible retard.

« Nous lisons dans l'*Echo d'Oran* du 15 :

M. le général comte de La Rue, commissaire plénipotentiaire du gouvernement, partira sous peu de jours pour la frontière où il est attendu par les envoyés marocains. Son état-major se compose de MM. le chef d'escadron d'état-major de Martimprey, Roches, interprète principal, et Pourcet, capitaine d'état-major, son aide-de-camp.

« Sur tous les points de la province d'Oran, les marchés continuent à être bien approvisionnés en grains et en bestiaux. Le marché de l'Alra se fait surtout remarquer par le grand nombre d'affaires qui s'y traitent.

« On lit dans le *Moniteur Algérien*, du 15 :

Judi, 3 février. M. le lieutenant-général De Bara reçu les chefs arabes qui viennent de rentrer à Alger, et qui lui ont été présentés par M. le lieutenant-colonel Bazinas, directeur central des affaires arabes. Il s'est entretenu longuement avec eux de tout ce qui avait dû les intéresser pendant leur voyage, et puis il leur a dit :

« Maintenant que vous avez vu la France, ce pays si fertile, si riche par son sol, son commerce, le travail et l'activité de ses habitants, que vous avez vu admirer en présence de notre auguste Souverain, qui vous a traité comme de nouveaux Français, allez rendre à vos compatriotes, sous la tente et dans vos villes, ce dont vous avez été témoins, l'accueil que vous ont valu vos services et votre dévouement, apprenez-leur enfin ce que peut la France pour ses amis comme pour ses ennemis.

« Le Kalifa *Aly-Ba-Hamed* s'empressa de répondre, au nom de tous, qu'ils ne pourraient jamais oublier ni témoigner assez de reconnaissance pour le généreux hospitalité qu'ils avaient reçue. Ils n'avaient pas attendu ce moment pour se dévouer de corps et d'âme à nos intérêts; mais aujourd'hui, après avoir obtenu de la munificence royale des marques de distinction d'un si haut prix, ils comprenaient mieux encore toute l'étendue de leurs devoirs.

« Oui, nous avons vu, ajouta-t-il, votre puissance, votre richesse, vos vaisseaux et vos soldats dont Dieu seul sait le nombre, nous avons vu Paris, cette grande capitale dont rien dans le monde ne saurait s'approcher, nous avons vu ses monuments dont nous avions entendu parler et que nous avons trouvés plus étonnants encore que les descriptions qui nous avaient été faites, et nous saurons dire à tous ceux dont le Roi des Français nous a confié le commandement, que ce grand prince n'a pour nous que des sentiments de père, et qu'ils doivent rendre grâce à Dieu d'appartenir désormais à une si grande nation. Nous leur dirons encore : Vous avez tous admiré le fils du Roi des Français s'occupant de vos intérêts (ou bravant au milieu de vous les dangers de la guerre, eh bien! nous les avons retrouvés, au milieu des splendeurs de la royauté, tels que vous les avez connus, nobles grands et généreux.

Puis tous vinrent à parler de ce qui avait le plus excité leur étonnement. Ils avaient pendant tout leur voyage marché de surprise en surprise; après avoir visité un monument ou l'un de nos grands établissements industriels, ils pensaient ne pouvoir rien voir de plus beau, et le lendemain, et tous le jour suivants leur admiration allait en croissant. Enfin *Sid-el-Hadj-Bel-Kherrouby* termina en disant :

« La France est une reine que nous avons trouvée magnifique, bien que dépouillée de ses ornements; que serait-ce donc si nous avions pu la voir parée de tous ses bijoux (au printemps) ?

« Comme on le voit, cet essai de voyage, qu'il serait peut-être d'une bonne politique de renouveler pour les chefs de l'Ouest, a déjà porté ses fruits. *Sid-el-Hadj-Bel-Kherrouby*, ancien secrétaire intime de l'ex-émir Abd-el-Kader, marabout et savant dont la réputation s'étend au loin chez les Arabes se propose de rédiger ses impressions de voyage. Une pareille publication venant d'un tel homme, contribuera sans aucun doute à initier les indigènes à la connaissance de notre puissance, comme à abaisser un peu la barrière qui nous en sépare encore.

« Le *Pharamond*, capitaine Arnaud, est arrivé d'Oran vendredi dernier, 14 février, à sept heures du soir à Marseille.

Nous avons reçu par ce courrier la nouvelle d'une échouffourée qui a eu pour résultat le massacre des Arabes agresseurs et la perte d'une trentaine de soldats français tués ou blessés.

« Voici comment l'*Echo d'Oran* raconte cette fâcheuse affaire.

« Le poste de Sidi-bel-Abbès vient d'être le théâtre d'un événement aussi extraordinaire qu'imprévu au milieu de la tranquillité générale.

« Ce poste situé à 18 lieues au sud d'Oran, se compose d'une redoute et d'un camp retranché adjacent, dans lesquels sont établis un bataillon du 6^e léger et deux escadrons de spahis.

« Hier matin, M. le chef de bataillon Vinoy, commandant supérieur, ayant été prévenu que quelques bestiaux avaient été enlevés à des tribus amies, s'était porté avec sa cavalerie et un gourd du côté où le vol avait eu lieu, afin de recueillir des renseignements. Vers dix heures, c'est-à-dire à l'heure où les soldats et sous-officiers étaient occupés à prendre leur repas, des Arabes au nombre de 60 environ, arrivaient au camp précédés de quelques enfants. La plupart d'entre eux portaient des bâtons de voyageurs; aucune arme ne paraissait; ils se présentaient en demandant à parler au commandant auxquels ils avaient à adresser une réclamation. Le factionnaire laisse entrer les premiers, mais bientôt la tournure étrange de ces visiteurs lui inspira quelques doutes, il veut arrêter ceux qui les suivent et il est étendu mort sur la place d'un coup de pistolet. Cette détonation est le signal de l'attaque; tous ces fanatiques s'élançant dans le camp, tirent de dessous leurs vêtements les armes qu'ils y avaient cachées et se précipitent sur nos soldats, pris à l'improviste. La demeure du commandant supérieur est envahie, le planton est tué sur la porte. Nos soldats, qui d'abord ne soupçonnaient pas qu'on osât les attaquer, courent aux armes de toutes parts, se jettent sur les Arabes qui cherchent à fuir; déjà les issues étaient gardées, tout ce qui était entré dans la redoute y trouve la mort; 58 cadavres ont été relevés sur le terrain.

« Cette lune corps à corps contre des hommes exaltés par le fanatisme et décidés à sacrifier leur vie, nous a coûté cher; on évalue à plus de trente le nombre de nos tués et blessés.

« Cependant un coup de canon tiré de la redoute avait annoncé à M. le chef de bataillon Vinoy que des circonstances extraordinaires réclamaient son retour au camp. À ce signal le commandant croyant à l'apparition de quelques bandes de rôdeurs et confiant dans sa garnison, se dirigea sur la route qui devait suivre un ennemi en retraite. Il s'est ainsi trouvé en face des douars dont les hommes étaient venus chercher la mort parmi nous. Là se trouvaient seulement les femmes, les enfants, les vieillards et les troupeaux; tout a été pris et ramené au camp.

« Voici maintenant à quoi l'on attribue un pareil acte de folie.

« Un marabout venu de l'Ouest il y a quelque jours, annonçait que l'empereur Abderrahman avait fait la paix avec les Français, venait d'être déposé; qu'un prétendant était sur les rangs pour le remplacer et que lui-même envoyait par ce prétendant, avait reçu la mission d'expulser les chrétiens de l'Afrique. Par ses discours et ses prières, il avait exalté le fanatisme de deux douars des Ouel-Seliman et les avait décidés à venir égorger la garnison de Sidi-bel-Abbès. Avant leur départ il leur avait fait manger le pain et le sel et avait prononcé sur les aliments des paroles sacrées qui devaient rendre les vrais musulmans invisibles aux chrétiens et empêcher ses armes de pouvoir les atteindre. Ces hommes sont arrivés vers le camp en recitant les prières à la manière des inspirés, ce qui a provoqué l'hilarité de ceux de nos soldats qui les voyaient venir, loin de supposer à quelle scène ils se préparaient.

« Des Européens arrivés ce soir de Sidi-bel-Abbès et qui ont été témoins de tous ces événements, nous affirment que la tranquillité du pays n'en a été nullement troublée; nos tribus ont été aussi surprises que nous de la tentative insensée que quelques fanatiques viennent d'entreprendre.

« Le commandant Walsin-Esterhazy, directeur des affaires Arabes, est parti ce soir pour Sidi-bel-Abbès. On dit qu'il a pour mission d'examiner avec soin si quelques individus connus pour être partisans de l'ex-émir ne seraient point compromis dans cette affaire.

« Le duc de Broglie est parti le 11 soir pour Londres où il va s'aboucher avec le docteur Lushington à l'occasion du droit de visite. On dit que les deux commissaires des gouvernements de France et d'Angleterre, auront d'autres questions à examiner, entre autres celles de l'émancipation de nos colonies à esclaves et de l'attitude que pourrait prendre la diplomatie en présence de l'éventualité de l'annexion du Texas.

— On lit dans l'Echo d'Orient du 8 février :
La question du Liban dont la S. Porte et la Diplomatie s'occupent activement depuis quelque temps, semblent avoir fait, ces jours-ci, un grand pas vers un arrangement définitif. Jeudi dernier, S. Exc. Chékib effendi a fait remettre à MM. les représentants des cinq grandes puissances, un nouveau memorandum relatif à cet incident. Si nous sommes bien informés, le cabinet ottoman n'a par les sentiments de douceur et d'équité qui animent Sa Hauteesse, proposerait, dans ce memorandum, de donner dans les districts mixtes, à chacune des races qui les habitent, un vèkil choisi parmi ses corréligionnaires, chargé d'administrer les affaires de sa nation avec le concours au pacha de Saïda, et d'éviter ainsi l'emploi des moyens coercitifs et l'effusion du sang qui eût été nécessaire, pour l'exécution des idées primitivement arrêtées.

Hier, à cette occasion, les cinq représentants d'Autriche, d'Angleterre, de France, de Prusse et de Russie, se sont réunis à l'Internonciature.

— Lundi dernier, à deux heures après minuit, on a ressenti, à Smyrne, une très-forte secousse de tremblement de terre.

— M. PARISET secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine, et membre du conseil supérieur de santé du royaume, en rendant compte des bons résultats qu'il a obtenus de l'emploi de la PATE pectorale balsamique de REGNAULD AÏNE pharmacien à Paris, rue Caumartin, 45, terminait ainsi sa déclaration : C'est sans doute au choix des substances qui la composent et surtout au mode particulier que M. Frère emploie pour la confectionner, que doit être attribuée sa supériorité manifeste sur les autres pectoraux connus jusqu'à ce jour. Dépôt à Bastia chez M. Serpentine, marchand.

Librairie Fabiani.

COURS MÉTHODIQUE DE DESSIN LINÉAIRE ET DE GÉOMÉTRIE USUELLE

APPLICABLE A TOUS LES MODÉS D'ENSEIGNEMENT PAR M. LAMOTTE

PREMIÈRE PARTIE : Cours élémentaire. DEUXIÈME PARTIE : Cours supérieur. Deux volumes de texte et deux de planches. Prix : 14 francs.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ARPENTAGE

OU DE LA MESURE DES BOIS ET DE SOLIDES SUIVI DE LA MESURE DES BOIS ET DE SOLIDES PAR M. L. LAMOTTE,

Un volume in-12. Prix : 3 francs.

DU PRÉT DU DÉPÔT ET DU SEQUESTRE DES CONTRATS ALÉATOIRES.

Commentaires des titres X, XI et XII du Livre III du Code Civil. Par M. TROPLONG, 2 vol. — Prix : 18 fr.

NOUVEAU MANUEL DES JUSTICES DE PAIX NOUVELLE ÉDITION

Entièrement révisée et augmentée d'un commentaire sur la loi nouvelle du 25 mai 1838. Par M. BISSET, ancien magistrat. Gros vol. en-18 relié. — Prix : 5 fr. 50 c.

CODES DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE.

Par M. NAPOLEON BACQUA. Cinquième édition révisée et augmentée Paris 1845.

1 Vol. grand in-8° à 2 colonnes. Prix : 10 f.

Sous presse, pour paraître le 10 Mars. DINA TRAGEDIA DI FELICE PELLEGRINI. DA MONDOVI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le quinze mars prochain il sera procédé en l'étude et en présence de M. Antoine Joseph Gussco, notaire à Bastia, demeurant sur la traverse royale de cette ville, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, du premier étage d'une maison sise à Bastia, rue Campanari, mais dont la porte d'entrée se trouve sur la rue appelée Filippina, aboutissant ledit premier étage d'une part à l'étage du sieur Charles-Dominique Oletta, d'autre part à celui de la dame Pauline Gavi, veuve Spezzino, au-dessus à l'étage de Messieurs les frères Ajaccio, au-dessous aux boutiques de ces derniers et de la dame Dagnini, veuve Lazarotti.

La première mise à prix sera de deux mille francs. S'adresser pour avoir d'autres renseignements à M. Antoine Joseph Gussco, notaire à Bastia, chargé de la vente.

MEULES DE MOULIN, Grande rue Marengo, n° 69. Le sieur RABATTU à l'honneur d'informer MM. les meuniers et propriétaires de moulins, qu'il vient d'établir en cette ville un atelier pour la fabrication de meules assorties en genres et dimensions. Les pierres qu'il emploie sont de premières qualités de Légnay, et de Ferté-Sous-Jouarre. Les morceaux dits carcans de la Ferté proviennent des carrières du bois de la Barre et des terrains de Lartelle.

Les personnes qui l'honoreroient de leur confiance auront lieu d'être satisfaites sous tous les rapports. S'adresser à l'atelier, au chemin de Saint-Pierre, 36, à Marseille.

Le bateau à vapeur le Télégraphe partira le 16 mars prochain pour Rome, et sera de retour à Bastia le 25 dit. Les personnes qui voudront en profiter sont priées de se faire inscrire au bureau avant le 5 mars, attendu que s'il n'y avait pas un nombre suffisant de passagers, le voyage n'aurait pas lieu. Le prix du nois est fixé à 50 fr. aller et retour.

SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES, TONIQUE ANTI-NERVEUX, de J. P. LAROZE pharmacien à Paris.

Les expériences de M. le baron Leclère, docteur en médecine de la Faculté de Paris, prouvent son efficacité dans l'absence d'appétit, mauvaise digestion, convalescences traînantes, langueur, dépréssion, constipation, débilitation organique, gastralgie, gastrite aiguë ou chronique, 3 fr. le flacon avec la notice sur son application. Dépôt chez M. Thumin pharmacien, rue de Rome, 46, à Marseille. (7214.)

Le SIROP et la PATE de MOU DE VEAU

au Lichen d'Islande de Paul Gage, à Paris, sont reconnus par tous les médecins comme les plus efficaces pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, enrouements, coqueluches et surtout la pleurésie pulmonaire. 2 fr. 50 c. le flacon, 1 fr. 50 c. la boîte. — Dépôt à Bastia chez M. Pomonti pharmacien.

Teatro di Bastia.

La Drammatica Compagnia italiana, diretta da Michele Sivori, darà Domenica prossima 2 marzo, una nuova produzione di recente scritta da Felice Pellegrini nella città di Corte, e che porta per titolo: Corle liberata, sotto il comando del general Gaffori, ossia I Genovesi espulsi dalla Corsica: azione tragica divisa in 4 atti.

PORT DE BASTIA.

ARRIVÉES RIO 22 février, ch. marée Amélie, de 56 tx, c. Montané, minéral. MARSEILLE 25 id. b. à vap. Golo, de 57 tx, c. Bagliani, diverses. MARSEILLE 26 id. paquebot Ajaccio, de 120 ch. c. Frument, dépêches et passagers. RIO 26 id. b. goél. Conception, de 60 tx, c. Ersa, minéral. RIO 26 id. chebec Assomption, de 82 tx, c. Giannelli, minéral. MARSEILLE 26 id. b. goél. Sampiero, de 79 tx, c. Rogliano, diverses.

DÉPARTS. RIO 21 février, brick Valéry-Jean, de 120 tx, c. Sciacaluga, lest. RIO 21 id. goél. Caroline, de 23 tx, c. Cecchi, lest. RIO 21 id. b. goél. Aigle, de 48 tx, c. Rinaldi, lest. RIO 21 id. balan. S. Claire, de 40 tx, c. Derosa, lest. RIO 21 id. pinque Six-Frères, de 92 tx, c. Giannoni, lest. RIO 21 id. chebec Assomption de 82 tx, c. Giannelli, lest. MARSEILLE 21 id. paquebot Bastia, de 130 ch. c. Santi, dépêches et passagers. NAPLES 22 id. balancelle St-François, de 52 tx, c. Palomba, anquilles. RIO 22 id. b. goél. Solenzara, de 79 tx, c. Moneglia, lest. RIO 22 id. b. goél. Conception, de 60 tx, c. Ersa, l. LIVOURNE 22 id. mistick Assomption, de 29 tx, c. Thiers, lest. LIVOURNE 22 id. b. à vap. Maréchal Sebastiani, de 31 tx, c. Bertocci, passagers. MARSEILLE 25 id. b. à vap. Letizia, de 73 tx, c. Lota, passagers. RIO 25 id. b. goél. Constance, de 38 tx, c. Valzi, lest. RIO 26 id. b. goél. Assomption, de 79 tx, c. Oliva, l.

Le Gérant, N. TARTAROLI. BASTIA. — IMPRIMERIE FARIANI.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES JEUDIS.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL, Feuille d'Annonces Légales.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Trois mois 3 fr. Six mois 5 fr. Un an 10 fr. Pour le Continent 30 fr. Pour l'Étranger . 24 fr. PRIX D'INSERTION. Diverses 40 c. Judiciaires . . . 35 c. Les lettres et annonces doivent être adressées en français.

Bastia.

Le moyen le plus sûr d'apprécier un parti politique, c'est de le voir à l'œuvre. La théorie, qu'on peut faire à plaisir, qu'on poétise avec la meilleure foi du monde, est toujours décevante, admirable : la pratique, au contraire, qui est tout bonnement le parti à l'œuvre, agissant d'après les inspirations du moment, sans arrangements dramatiques péniblement préparés, sans coups de théâtre habilement menagés, la pratique ressemble rarement au superbe idéal qu'on avait tracé. Sous ce rapport il est donc important que la France se tienne au courant des expériences qui se font aujourd'hui au nom du principe démocratique. Puisqu'on nous représente en dernier comme devant réaliser le bonheur et la prospérité des sociétés futures, il est bon de contrôler ces promesses ambitieuses par les faits et de voir si ces infatigables commentateurs ne compromettent pas quelque peu le texte à improviser de quelque nouvelle constitution démocratique. Il y a, en ce moment, en Suisse une petite agitation radicale, qui peut devenir demain une grosse révolution qui nous donnera un de ces commentaires des théories démocratiques qu'il importe de considérer. Il est un principe fondamental dans la constitution qui régit la république suisse, à savoir la souveraineté absolue, l'indépendance entière des états particuliers vis à vis les uns des autres, dans leur administration intérieure. C'est sur ce principe fécond et sage que repose l'association des cantons suisses : il fait que chacun est maître chez lui, à condition de respecter la liberté de ses voisins. Briez ce principe et vous renversez l'association des cantons pour y substituer la tyrannie inique de quelques idées absolues, de quelques cantons plus violents et plus rétrogrades. Or si quelque parti, pour être conséquent avec lui-même devait être éloigné de ces idées de despotisme qui, dans sa faiblesse, a recours à la force brutale pour accomplir ses volontés en dehors du droit, de la justice, ce devrait être le parti de la démocratie. Du moins c'est là ce que la théorie se donne un grand soin de poser et de formuler. Malheureusement la théorie seule affirme et la pratique lui donne souvent un éclatant démenti. La violence remplace le principe abstrait, et la liberté, au nom de laquelle on lève l'étendard de l'insurrection, devient ce qu'elle peut au milieu de ces agitations convulsives qui n'ont pour but que de faire triompher les esprits et l'arbitraire d'une démocratie qui pose sa volonté pour règle unique, absolue.

On sait la cause qui divise aujourd'hui les esprits en Suisse. Le canton de Lucerne à appelé, pour les placer à la tête de l'instruction publique, les membres d'une corporation religieuse qui excite d'assez vives préoccupations de la part des cantons protestants de la Suisse. A cela qu'y avait-il à faire? Une seule chose que la constitution a prévu, que le bon sens indique et que le respect pour la liberté, qui, dans une république aussi démocratique devrait être la chose du monde la plus vulgaire et la plus entrée profondément dans les mœurs et dans les habitudes, indiquait également; il fallait témoigner au canton de Lucerne ses inquiétudes, amicalement, franchement, comme on doit agir à l'égard d'un allié, il y a mieux, d'un confédéré; faire un appel à l'esprit de conciliation et attendre du bon plaisir d'un canton ce qu'on ne pouvait, après tout, aux termes de la constitution, d'après les notions les plus simples du droit et de la justice exiger d'autorité et emporter de haute lutte. Mais ces moyens dilatoires, la conciliation, le respect des droits établis, le respect pour la liberté et l'indépendance d'un canton, tout cela ne fait que médiocrement les affaires de la démocratie suisse, qui est très expéditive en besogne, comme toutes les démocraties du monde : pour elle il n'y a qu'un but, réussir; les moyens, on n'a pas le temps d'en examiner la légitimité. Si cette dernière gêne, on la brise; on fait une révolution pour le besoin du moment et l'on improvise à la hâte, sur la place publique, une constitution nouvelle pour les nécessités de la circonstance.

C'est ce que vient de faire le canton de Vaud et il est à craindre que son exemple ne soit suivi par d'autres cantons protestants chez lesquels domine l'esprit démocratique, c'est-à-dire l'esprit qui ne conçoit aucune résistance à ses volontés, à ses caprices et pour qui le droit n'est rien. Ce que veut le canton de Vaud, c'est la chose la plus simple du monde, marcher en avant sur Lucerne, la contraindre par la force à exécuter les volontés de la démocratie, détruire ainsi d'un seul coup les principes fondamentaux de la constitution helvétique en se jouant ouvertement de l'indépendance et de la liberté cantonales. Après cela, la liberté helvétique sera perdue, anéantie, immolée par les attaques d'une insurrection non seulement illégale, mais encore peu rationnelle et funeste au pays : le canton de Vaud et la démocratie ne regardent pas à ces conséquences : Lucerne aura été réduite à faire la volonté des très hauts et très puissants messieurs les démocrates de Vaud et cela suffit à ces messieurs qui y auront encore gagné ceci pour eux-mêmes, une constitution beaucoup plus radicale que celle qu'ils avaient jusque là. Mais dans ces prétentions exorbitantes qu'affiche la démocratie radicale de la Suisse — et c'est toujours cette dernière qui finit par l'emporter dans la démocratie — il y a quelque chose de plus curieux et de plus instructif encore, c'est que le principe d'indépendance absolue des cantons qu'elle méconnaît aujourd'hui, elle la revendiquait ouvertement, il y a trois ans, alors qu'Argovie, usant de ces mesures expéditives si familières à la démocratie, fermait des convents parce qu'on accusait leurs habitants d'être hostiles aux idées démocratiques et qu'on les impliquait dans un soulèvement appelé aristocratique. Comme l'existence de ces convents était spécialement garanti par un article du pacte fédéral, plusieurs cantons protestèrent contre cette violation flagrante et voulurent qu'Argovie se soumit à la loi du pays. A cela que pensez-vous qu'Argovie répondit? Que chaque canton était libre chez lui; que les affaires de son intérieur ne regardaient pas la confédération et qu'ainsi on eût à les laisser paisiblement se moquer de la constitution. Voici ce que dit la démocratie argovienne et l'affaire n'est pas encore décidée. Elle se couvrait du principe même que Vaud foule aux pieds aujourd'hui, que les démocrates ardents n'attendent que l'instant de briser, en marchant armés contre Lucerne.

Nous ne voulons pas insister sur ces faits, encore moins traiter la question sous le point de vue religieux, alors qu'elle est devenue surtout politique; c'est ce dernier côté qui nous préoccupe seul, et il suffira d'avoir appelé l'attention des esprits qui savent réfléchir et comprendre sur ces faits, pour que l'enseignement que nous voulons en faire ressortir frappe par son évidence et sa simplicité même. Là il n'y a ni imagination, ni poésie, ni rêveries, ainsi qu'on en trouve dans ces théories, ainsi qu'on les y jette à pleines mains; il y a des faits très simples, très exacts et très significatifs et il découle de cet épisode contemporain de la démocratie suisse cette conséquence, que si c'est chez les démocrates qu'on trouve l'amour théorique le plus bruyant pour la liberté, ce n'est pas chez elle qu'on rencontre la pratique la plus vraie, la plus impartiale de cette liberté généreuse, utile et féconde, dont elle réclame pour elle le monopole, mais qu'elle étouffe si souvent quand cette liberté se trouve en opposition avec ses intérêts, voire même avec ses passions.

Parmi les améliorations que le développement toujours croissant et l'agrandissement de notre ville réclame, il y en a une peu dispendieuse sur laquelle nous avons déjà appelé et nous appelons de nouveau l'attention de l'autorité municipale, amélioration très réalisable, vu la dépense insignifiante qu'elle doit occasionner; nous voulons parler du numérotage des maisons ainsi que cela se voit partout dans toutes les villes du continent, même dans celles qui sont